



AGENDA 21

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PLAN D' ACTIONS 2012-2014

*Document soumis au Conseil communal
du jeudi 22 mai 2014*



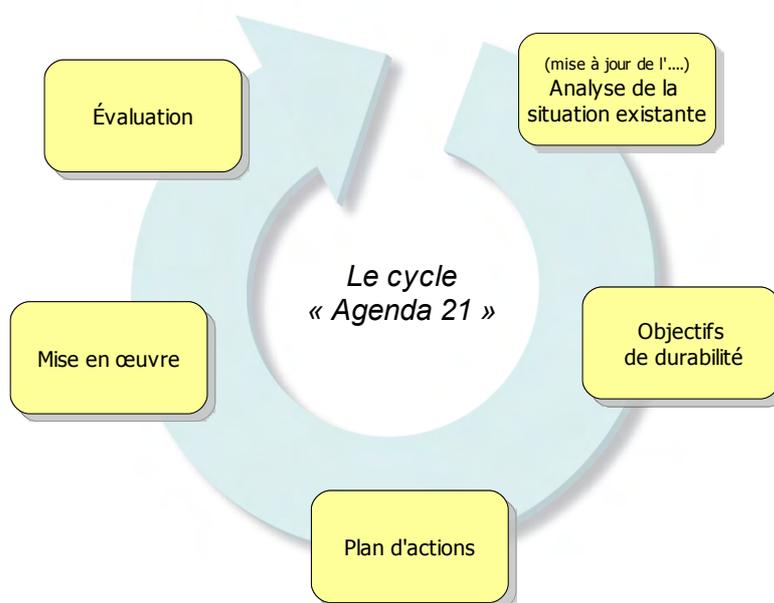
1) LE CONCEPT D'AGENDA 21 LOCAL

Un Agenda 21 local consiste en un programme d'actions favorisant la mise en application des principes de développement durable au niveau local.

Le concept d' « Agenda 21 » a été défini en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit d'un plan d'actions pour le XXI^e siècle. Celui-ci décrit les secteurs où le développement durable doit être appliqué. Il est adopté par 173 chefs d'État. L' « Agenda 21 local » en est la déclinaison à l'échelle des collectivités locales. Il offre aux villes et communes un cadre de travail et des référents pour la mise en œuvre des principes du développement durable.

Le développement durable a pour ambition de prendre en compte les critères sociaux, économiques et écologiques afin de proposer des solutions équilibrées dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Une dynamique « Agenda 21 » est un processus cyclique dont le déroulement est présenté de manière synthétique dans le schéma suivant:



L'Agenda 21 d'Anderlecht a été initié à l'automne 2010 et le plan d'actions final a été approuvé par le Conseil communal du 20 septembre 2012. Celui comprend 63 actions et couvre la période 2012-2014.

2) UNE DYNAMIQUE IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS

Le Collège des Bourgmestre et Échevins: la dynamique Agenda 21 est soutenue par l'ensemble du Collège. Plusieurs présentations et discussions collégiales ont permis d'enrichir et valider le programme d'actions tout au long du processus d'élaboration.

Le service Développement durable: ce service s'assure de l'avancement régulier de la dynamique Agenda 21: programmation du processus, animation des réunions, rédaction des documents, portage de différentes actions, soutien à la concrétisation des actions-phares, communication interne et externe, etc.

Le Comité de Pilotage: rassemblant plusieurs directeurs de l'administration communale ainsi que l'Échevin du Développement durable et les deux chefs de cabinet politique, ce comité définit les grandes orientations de la dynamique Agenda 21 et valide les différents documents constituant le plan d'actions avant leur approbation par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

La Maison de la Participation: ce service communal soutient de manière permanente la programmation et la concrétisation du processus participatif visant à associer les citoyens et les acteurs locaux

Les services communaux: de nombreux services communaux ont participé à la démarche d'élaboration du plan d'actions et sont impliqués activement dans la mise en œuvre des différentes actions l'Agenda 21.

Les citoyens: de nombreux habitants issus de tous les quartiers d'Anderlecht ont participé aux ateliers citoyens proposés tout au long de l'élaboration. Leurs remarques constructives et leurs encouragements ont permis d'enrichir le diagnostic partagé et le plan d'actions. Différents comités de quartier et collectifs élaborent et mettent en œuvre des actions de développement durable local.

Les acteurs locaux: plusieurs associations locales et structures publiques contribuent également à la mise en œuvre d'actions Agenda 21 en association avec les services communaux et les citoyens.

Le Comité d'Accompagnement: constitué à l'initiative de Bruxelles-Environnement (IBGE) dans le cadre de la subvention annuelle régionale Agenda iris, ce comité porte un regard extérieur et critique sur le processus de construction et de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la commune. Il a formulé de multiples conseils et encouragements afin de faire aboutir durablement le processus d'élaboration du plan d'actions.

3) POURQUOI RÉALISER UNE ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE ?

Le principe d'organiser une évaluation intermédiaire ainsi que les étapes de réalisation de celle-ci ont été définies au sein du plan d'actions Agenda 21 validé le 22 septembre 2012 par le Conseil.

En effet, le point 7 du plan d'actions (page 31) prévoit qu'une évaluation intermédiaire soit initiée à mi-parcours de la période de mise en œuvre. L'objectif de celle-ci est double:

- identifier et valoriser les progrès déjà réalisés;
- identifier les difficultés et obstacles rencontrés ainsi que les initiatives à mettre en œuvre pour permettre de nouveaux progrès.

Une évaluation finale sera réalisée début 2015.

4) PROCESSUS D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Le processus d'évaluation a été structuré en 4 phases successives selon le déroulé suivant:

1. Définition de 1 à 2 indicateurs pour chacune des 63 actions Agenda 21;
2. Rédaction de projets de fiches d'évaluation sur base des indicateurs;
3. Discussion et approbation des 63 fiches d'évaluation intermédiaire;
4. Organisation d'un forum citoyen de présentation des résultats de l'évaluation et de collecte des suggestions et avis des participants.

5) DÉFINITION DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

Un ou deux indicateurs d'évaluation ont été définis pour chaque action en fonction des différentes mesures envisagées et des indicateurs identifiés initialement dans chacune des fiches-actions.

Les indicateurs quantitatifs ont été privilégiés, lorsque cela était pertinent et que les données correspondantes étaient disponibles. Dans ce cas, les données collectées se rapportent aux années 2011, 2012 et 2013. Ce type d'indicateurs peut ensuite être représenté de manière graphique et l'interprétation des résultats est relativement aisée.

Des indicateurs qualitatifs ont été définis lorsque des données chiffrées n'étaient pas disponibles de manière suffisamment complète ou si ces données n'étaient pas pertinentes.

La liste de ces indicateurs a été proposée par le service Développement durable en concertation avec les différents services porteurs d'actions. Ces indicateurs ont ensuite été discutés et validés par le Comité de Pilotage Agenda 21 lors de sa réunion du 29 novembre 2013.

Les indicateurs ainsi que le processus d'évaluation ont ensuite été approuvés par le Collège en sa séance du 10 décembre 2013. Ces éléments ont également été présentés en section du Conseil communal le mardi 17 décembre 2013.

6) ÉLABORATION ET VALIDATION DES FICHES D'ÉVALUATION

Pour chaque action Agenda 21, une fiche d'évaluation a été rédigée par le service Développement durable en concertation avec le ou les services chargés du pilotage des différentes actions (services porteurs).

Outre la description du ou des indicateurs retenus, chaque fiche comprend une appréciation des progrès durables réalisés durant la période 2012-2013, selon 4 niveaux possibles: « très satisfaisant », « satisfaisant », « peu satisfaisant » et « pas de progrès ».

En outre, chaque fiche d'évaluation identifie également des réalisations concrètes pouvant être mises en œuvre durant l'année 2014 afin de renforcer le niveau de progression de l'action.

Ces fiches d'évaluation ont été discutées, amendées et validées par le Comité de Pilotage lors de trois réunions d'évaluation:

- réunion du mercredi 29 janvier 2014 relative aux fiches d'évaluation des actions en lien avec le pilier « Gouvernance »;
- réunion du mercredi 26 février 2014 relative aux fiches d'évaluation des actions en lien avec le pilier « Environnement, Territoire et Mobilité »;
- réunion du mercredi 26 mars 2014 relative aux fiches d'évaluation des actions en lien avec le pilier « Sociale et Économie ».

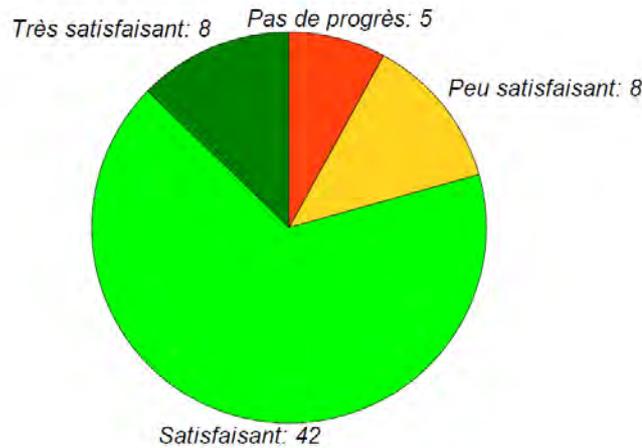
Les services porteurs des actions discutées en séance ont également été invités à participer au Comité de Pilotage. Les réunions du Comité de Pilotage ont permis de compléter certaines fiches et d'ajuster l'appréciation des niveaux de mise en œuvre.

Les fiches d'évaluation ont ensuite été soumises à l'approbation du Collège qui a validé celles-ci lors de sa séance du 22 avril 2014.

Les 63 fiches d'évaluation sont présentées après la page 6.

7) RÉPARTITION GLOBALE DES NIVEAUX DE PROGRESSION

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des niveaux de progression pour l'ensemble des 63 actions Agenda 21.



Ce résultat global révèle que 80% des actions Agenda 21 (50 sur 63) présentent des progrès qui sont jugés au moins « satisfaisant » par la Commune, dont 8 actions pour lesquelles le niveau de progression est jugé « Très satisfaisant ». Parmi ces actions, certaines sont considérées comme exemplaires au niveau régional. C'est le cas notamment des actions relatives aux clauses sociales et environnementales (actions 1C et 1D).

Il faut néanmoins constater que 8 actions ont connu des progrès jugés comme insuffisants tandis que quelques 5 actions n'ont connu aucun progrès (moins de 10%). Il faut néanmoins prendre en considération le fait qu'il s'agit d'une évaluation intermédiaire. Il est important dans les mois qui viennent de mobiliser les moyens nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre de ces actions.

8) DÉFINITION DE 6 NOUVELLES ACTIONS-PHARES

Parmi les 63 actions, une dizaine d'actions-phares avaient été désignées comme devant connaître une mise en œuvre significative à court terme. Cette sélection couvre les différents enjeux de la durabilité locale et porte sur des thématiques particulièrement plébiscitées lors des ateliers citoyens.

Le Comité de Pilotage a proposé de désigner 6 nouvelles fiches-actions « phares » pour lesquelles les services communaux sont particulièrement invités à se mobiliser afin de contribuer à la concrétisation en 2014 des pistes de renforcement identifiées. Il s'agit des 6 actions suivantes :

- Des marchés publics socialement intégrés (action 1D);
- Des véhicules de services moins polluants et mieux utilisés (action 1F);
- Moins de sacs plastiques à usage unique (action 7C);
- Promenons-nous à Neerpede (action 8E);
- Place aux seniors (action 12D);
- Nouvelles écoles communales (action 14B).

Cette sélection de nouvelles actions-phares a été approuvée par le Collège des Bourgmestre et Échevins en sa séance du mardi 22 avril 2014.

9) FORUM PARTICIPATIF DE PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION AGENDA 21

Un forum participatif de présentation des résultats de l'évaluation intermédiaire a été organisé en collaboration avec l'équipe de la Maison de la Participation le dimanche 27 avril 2014. Une visite guidée à vélo a été proposée en guise de préambule afin de découvrir des réalisations concrètes initiées dans le cadre du plan d'actions Agenda 21.

L'objectif de cette initiative était double:

- partager les résultats de cette évaluation et récolter les remarques et avis des citoyens sur les résultats présentés dans les fiches d'évaluation;
- identifier collectivement les opportunités et menaces pesant sur la mise en œuvre des actions de développement durable local.

Une quinzaine de citoyens ont participé à ce forum. Le compte rendu de celui-ci est disponible sur le site web de la Maison de la Participation dans la rubrique « Agenda 21 ».

1. Rencontre des participants	
2. Exposition bilingue des fiches d'évaluation	
3. Échange par petits groupes	
4. Intervention de clôture de l'Échevin du Développement durable	
5. Évaluation du forum via un baromètre spatial	



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

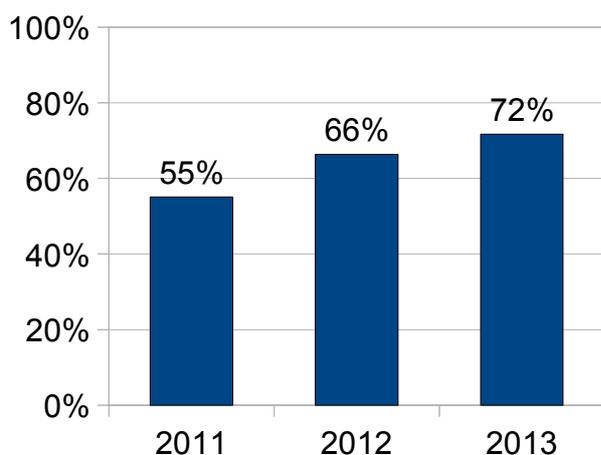
Action 1A

Eco-gestion dans notre administration

Encourager le personnel communal à adopter des comportements d'éco-gestion dans leur travail quotidien

INDICATEUR 1: PROPORTION DES ORDINATEURS COMPLÈTEMENT ÉTEINTS EN FIN DE JOURNÉE

Proportion d'ordinateurs complètement éteints constatée lors des actions « Chokotoff » menées par l'EcoTeam



Depuis 2012, les actions Chokotoff sont réalisées 2 fois par an dans les principaux bâtiments administratifs de la Commune.

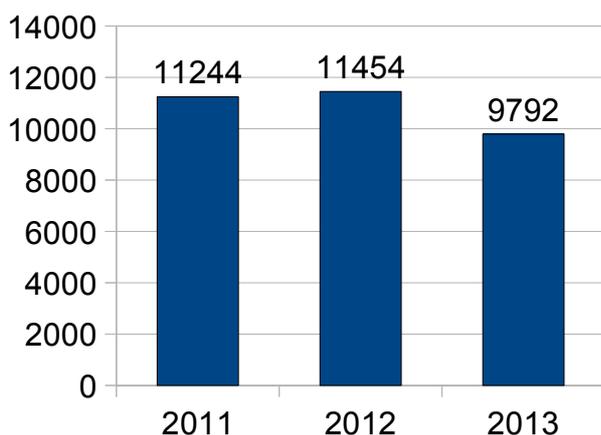
Elles sont menées par les membres de l'EcoTeam communale qui a été mise en place en mars 2011. Cette équipe de collaborateurs volontaires comprend une dizaine de membres actifs issus de différents services communaux.

Lors de ces actions, un Chokotoff est déposé sur le clavier de chaque ordinateur dont le poste fixe et l'écran sont éteints.

Par cette dynamique ludique, l'EcoTeam encourage le personnel à adopter les réflexes d'utilisation rationnelle de l'énergie.

INDICATEUR 2: QUANTITÉ D'EAU PLATE EN BOUTEILLE ACHETÉE PAR L'ÉCONOMAT COMMUNAL

Volume (en litre) de bouteilles d'eau plate achetées par le service Économat



Afin de réduire le volume d'eau plate acheté par le service Économat, le Collège a intégré dans son budget 2013 le montant nécessaire à l'installation et la location d'une quinzaine de fontaines. Ces fontaines ont commencé à être installées depuis la fin du mois de novembre 2013 au sein ou à proximité directe des principales salles de réunions, ainsi que dans les principaux réfectoires du personnel.

Des carafes à eau ont été fournies par l'EcoTeam aux services administratifs qui le souhaitaient.

Au printemps 2014, il est prévu de fournir des gourdes aux ouvriers et au personnel itinérant. Ce nouveau dispositif remplacera la fourniture systématique d'eau en bouteille auprès des ouvriers durant la période estivale.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Finalisation de la mise en place du tri et de la collecte sélective des déchets PMC et papier dans l'ensemble des bâtiments communaux	Services Transport + Développement durable
Introduction et obtention du permis d'environnement pour le site de l'Hôtel communal, préalable indispensable à l'introduction de la demande d'octroi du label régional Entreprise Eco-dynamique	Service Bâtiments et Logements



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 1B

Un éco-hôtel d'entreprises et un centre de conférences à l'ancienne École des vétérinaires

Eco-restaurer le bâtiment administratif de l'ancienne école des Vétérinaires en y aménageant un hôtel d'entreprises en devenir et un lieu d'accueil de conférences et d'expositions

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PERMIS D'URBANISME ET PLANNING DU CHANTIER



La demande de permis d'urbanisme a été déposée à l'automne 2013 auprès de la Région de Bruxelles-Capitale. Le permis devrait être délivré durant le mois de janvier 2014.
 La Commune a déjà désigné l'entrepreneur qui effectuera les travaux. Le chantier débutera en février 2014 par une phase préparatoire de vidange et de démontage de certains éléments intérieurs. Ces interventions ont été confiées à une entreprise d'économie sociale et viseront à valoriser au maximum les déchets et matériaux enlevés du bâtiment (seconde main ou recyclage).
 Les travaux devraient être finalisés pour la fin de l'année 2015.

INDICATEUR 2: INITIATIVES PRISES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET



Un article de présentation du projet a été inséré dans le journal communal en avril 2012 et en avril 2013.
 Le projet de transformation du bâtiment a été présenté lors d'une conférence réunissant une cinquantaine d'experts européens le 9 janvier 2013.
 Une présentation du projet et une visite du bâtiment a été organisée à l'attention des riverains directs le dimanche 24 novembre 2013.
 Il a été prévu avec l'entrepreneur que des visites ouvertes au public soient organisées au cours du chantier.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcer l'information auprès des riverains du site via notamment un document de présentation du projet et des visites du chantier	Services Rénovation urbaine + Participation
Renforcer la concertation avec les partenaires économiques locaux pour développer le projet économique visant à accueillir de jeunes entreprises en développement	Services Rénovation urbaine + Économie

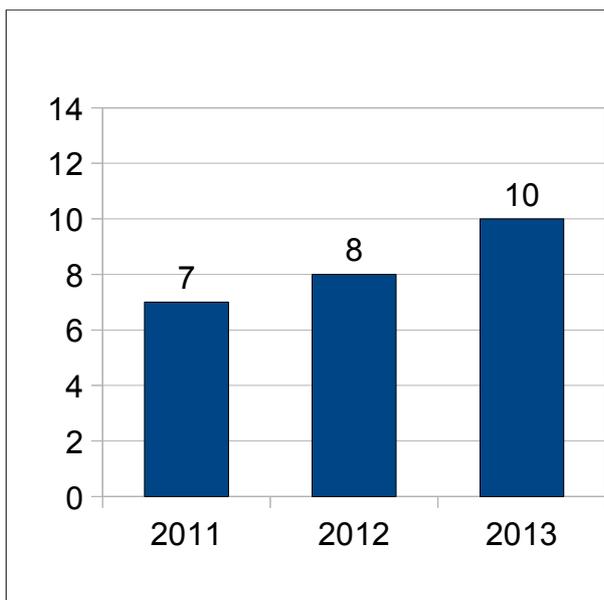


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 1C
Des marchés publics verts**

Renforcer l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics communaux

INDICATEUR 1: NOMBRE DE MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS COMPORTANT DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

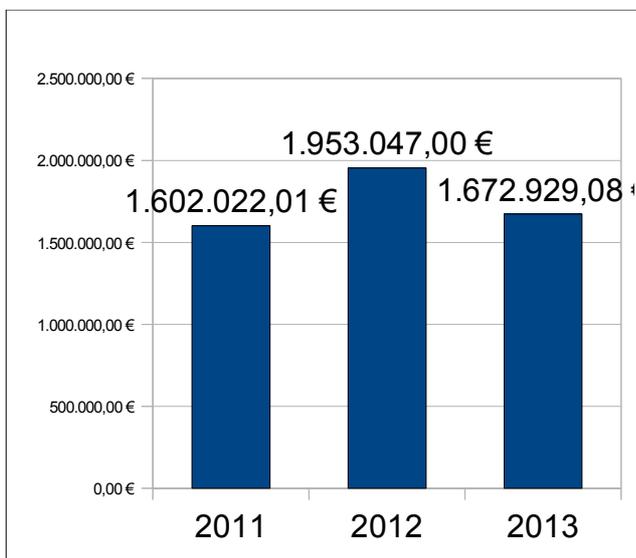


Dans les marchés publics communaux, les clauses environnementales sont intégrées à deux niveaux: soit au sein des clauses techniques, qui permettent de définir des fournitures ou des services plus respectueux de l'environnement; soit au niveau des critères d'attribution, qui permettent de prendre en compte la préservation de l'environnement dans la comparaison des offres reçues.

Le renforcement de l'intégration des clauses environnementales a pu se concrétiser notamment grâce à la participation de différents collaborateurs communaux à des formations spécifiques organisées par Bruxelles Environnement.

Via le service Développement durable, la commune d'Anderlecht participe également aux réunions du Réseau des acheteurs publics durables bruxellois et est régulièrement invitée à présenter les changements apportés au sein des cahiers des charges communaux.

INDICATEUR 2: MONTANT DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS COMPORTANT DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES



La diminution du montant constatée en 2013 est liée au changement de fournisseur pour la fourniture des repas chauds sains durables servis dans les cantines scolaires et les restaurants sociaux. D'une valeur d'environ 700.000 € TVAC par an, cette mission a été confiée à partir de 2014 aux Cuisines bruxelloises non pas via un marché public mais via une convention. Étant donné ce changement juridique, le montant de ces prestations n'est plus intégré dans cet indicateur.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Poursuite de la formation des services concernés à l'insertion des clauses environnementales et en particulier des nouveaux collaborateurs	Services impliqués + Service Développement durable
--	--



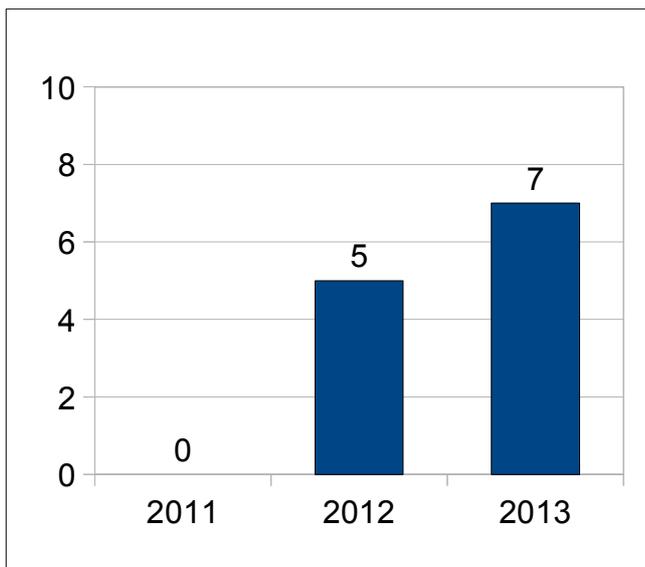
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 1D

Des marchés publics socialement intégrés

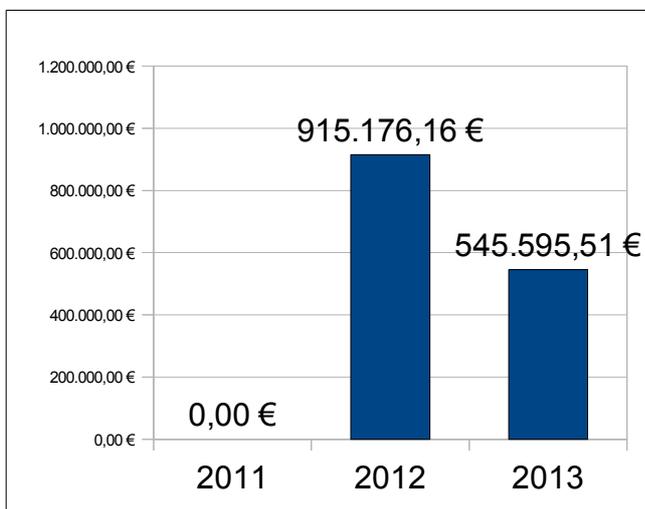
Renforcer l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics communaux

INDICATEUR 1: NOMBRE DE MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS COMPORTANT DES CLAUSES SOCIALES



Dans les marchés publics communaux, les clauses sociales sont principalement intégrées à deux niveaux: soit au niveau des clauses d'exécution, en imposant au prestataire la réalisation d'actions de formation ou d'intégration dans le cadre de l'exécution du marché; soit via la réservation du marché aux entreprises d'économie sociale. Cette deuxième option est pertinente lorsque différents prestataires sont actifs dans le domaine concerné. En 2013, la réservation à l'économie sociale a été appliquée pour trois marchés publics communaux. L'intégration des clauses sociales a pu se concrétiser notamment grâce à la participation de différents services communaux à des formations spécifiques organisées par la Fédération des entreprises d'économie sociale ainsi qu'avec la collaboration constructive de la Fédération des entreprises de travail adapté bruxelloises.

INDICATEUR 2: MONTANT DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS COMPORTANT DES CLAUSES SOCIALES



La diminution du montant constatée en 2013 est liée au changement de fournisseur pour la fourniture des repas chauds sains durables servis dans les cantines scolaires et les restaurants sociaux. D'une valeur d'environ 700.000€ TVAC par an, cette mission a été confiée à partir de 2014 aux Cuisines bruxelloises non pas via un marché public mais via une convention. Étant donné ce changement juridique, le montant de ces prestations n'est plus intégré dans cet indicateur pour l'année 2013.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Poursuite de la formation des services concernés à l'insertion des clauses sociales et en particulier des nouveaux collaborateurs	Services impliqués + service Développement durable
Réservation à l'économie de certains lots (finitions intérieures, peintures,...) dans le cadre des marchés de construction ou de rénovation de bâtiments communaux	Services Bâtiments et Logements + Rénovation urbaine

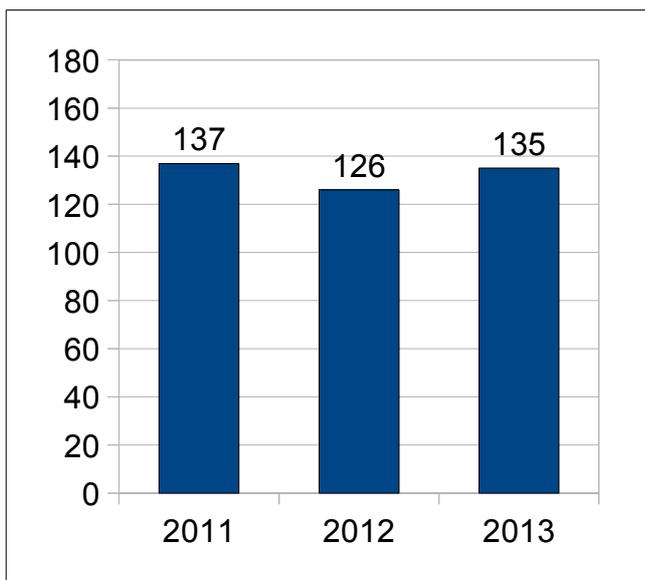


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 1E
L'administration à vélo**

Développer l'usage du vélo par le personnel communal, notamment par l'utilisation régulière des vélos de service

INDICATEUR 1: NOMBRE D'UTILISATION DES VÉLOS DE SERVICE DISPONIBLE À L'HÔTEL COMMUNAL



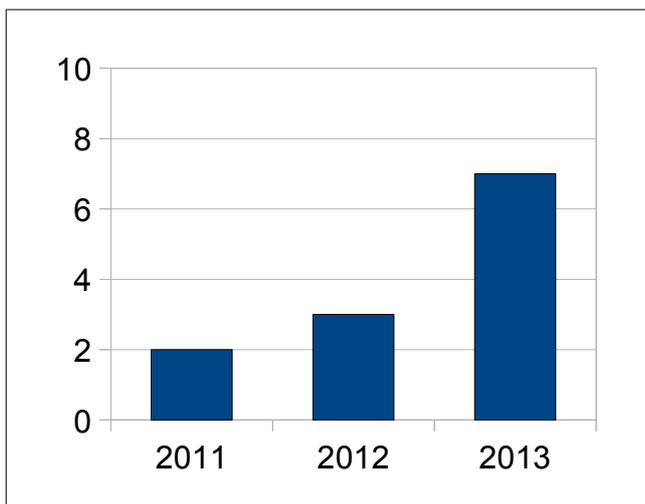
Cet indicateur se base sur le nombre de trajet inscrits par les utilisateurs au sein du registre du local vélo de l'Hôtel communal. Ce nombre est donc sous-évalué car il a été constaté que certains utilisateurs ne complétaient pas systématiquement le registre à chaque utilisation.

La flotte de vélos disponibles à l'Hôtel communal comprend une dizaine de vélos « homme » et « femme » entretenus deux fois par an par l'asbl Cyclo.

On constate un maintien global de la fréquence d'utilisation. Le nombre moyen de km par trajet (aller-retour) est de 4km pour 2011 et 2013 et de 3,5 km pour 2012.

Certains autres bâtiments communaux disposent également d'un ou plusieurs vélos de service mais les données chiffrées relatives à leur utilisation sont lacunaires ou inexistantes.

INDICATEUR 2: NOMBRE DE COLLABORATEURS COMMUNAUX AYANT PARTICIPÉ À LA BIKE EXPERIENCE



La *Bike Experience* est organisée depuis 2010 par la Région de Bruxelles-Capitale et propose aux travailleurs bruxellois de tester l'utilisation du vélo pour leurs déplacements domicile-travail.

En plus d'une petite formation théorique et pratique, chaque participant, dénommé « biker », est accompagné matin et soir de son domicile jusqu'à son lieu de travail par un « coach », un cycliste bénévole expérimenté. Le biker profite ainsi des conseils en matière de choix d'itinéraires et de comportements de roulage en ville.

Cet indicateur reprend le nombre de membre du personnel communal ayant participé officiellement à cette initiative, que ce soit en tant que « biker » ou en tant que « coach ».

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement de l'information, notamment auprès des responsables de services, sur la disponibilité des vélos de service pour les déplacements professionnels	Service Mobilité
Organisation de formation pour le personnel pour l'apprentissage de la conduite du vélo en ville	Services Mobilité et GRH



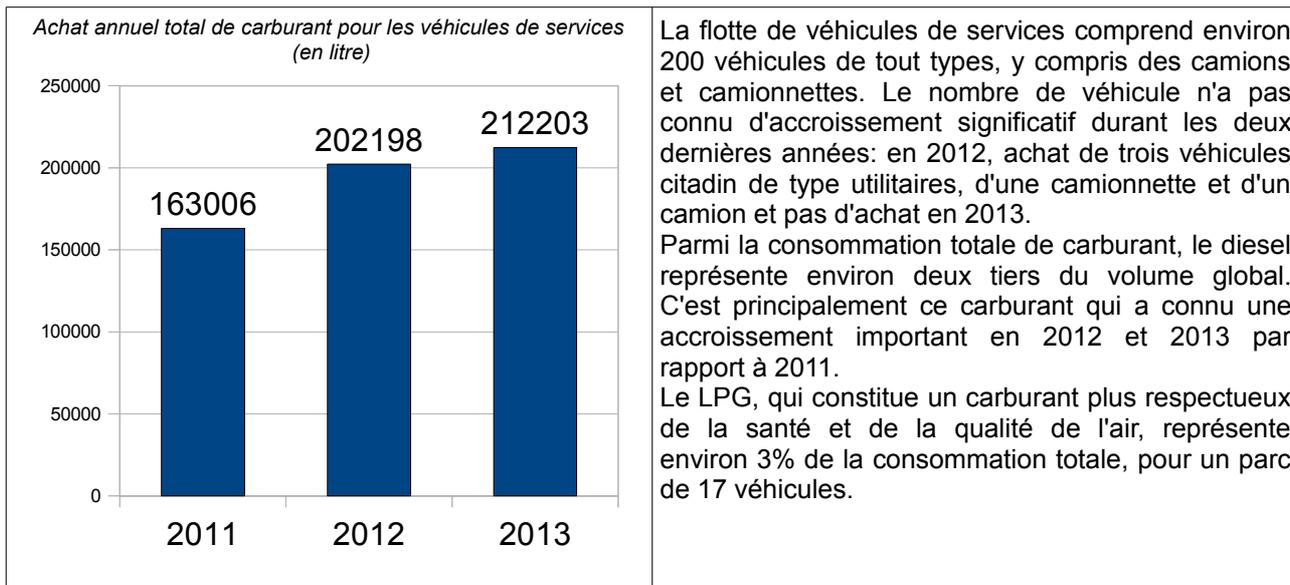
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 1F

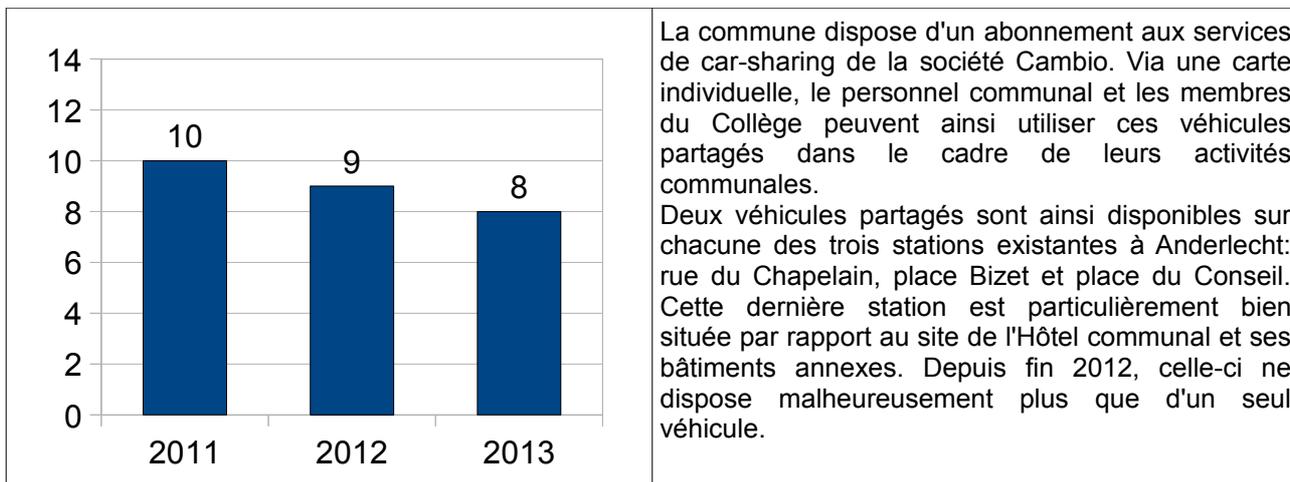
Des véhicules de services moins polluants et mieux utilisés

Réduire les consommations de carburants induites par l'utilisation des véhicules communaux et rationaliser la flotte de véhicule

INDICATEUR 1: ACHAT ANNUEL TOTAL DE CARBURANT POUR LES VÉHICULES DE SERVICES



INDICATEUR 2: NOMBRE DE SERVICES COMMUNAUX ET DE CABINETS AYANT RECOURS AU CAR-SHARING



ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	--	--

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Élaboration et mis en place d'un plan de rationalisation de l'utilisation des véhicules de services	Service Transport
Renforcement de l'information auprès du personnel communal sur la possibilité d'utilisation des voitures Cambio pour les déplacements professionnels	Service Mobilité



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 1G

Des nouveaux bâtiments communaux basse-énergie ou passif

Poursuivre l'intégration des principes d'architecture durable lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation lourde de bâtiments existants

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DU STANDARD BASSE-ÉNERGIE POUR LES PROJETS DE RÉNOVATIONS LOURDES



Le standard basse-énergie a été pris en compte de manière systématique pour l'ensemble des rénovations lourdes dont les demandes de permis d'urbanisme ont été sollicitées durant la période 2012-2013. C'est le cas notamment pour la rénovation de l'ancienne école des Vétérinaires (voir fiche-action 1B) mais également pour la rénovation de l'ancienne ferme Taqui qui accueillera les activités de la Maison verte et bleue (voir fiche action 6A). Dans le cadre du contrat de Quartier Durable Canal-Midi, les travaux d'extension et de rénovation de l'école des Petits Goujons devraient débuter au printemps 2014. Cette intervention respectera le standard très basse énergie. D'autres projets de rénovation lourde selon le standard très basse énergie sont en cours d'élaboration, notamment dans le cadre du contrat de Quartier Durable Scheut.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DU STANDARD PASSIF POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION NEUVE



Le standard passif n'a pas été atteint pour l'ensemble des projets dont les demande de permis d'urbanisme ont été introduites parla Commune en 2012-2013. Néanmoins, ce niveau de très haute performance énergétique a été atteint par le projet de nouvelle école des Trèfles qui comprendra 9000m² de superficie plancher et dont le chantier débutera au printemps 2014. En outre, le projet de nouveau bâtiment multifonctionnel qui sera réalisé drève Olympique (salle de fêtes, hall omnisports et boulodrome) prévoit également de respecter le standard passif. La demande de permis d'urbanisme doit néanmoins encore être introduite. Ces deux infrastructures ont reçu la reconnaissance de Bruxelles Environnement en tant que « Bâtiment Exemple ».

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Introduction et obtention de la demande de permis du bâtiment passif multifonctionnel prévu à la drève Olympique	Service Bâtiment et Logement
Poursuite des projets de rénovation lourde très basse-énergie dans le cadre du contrat de Quartier Durable Scheut	Service Rénovation urbaine



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

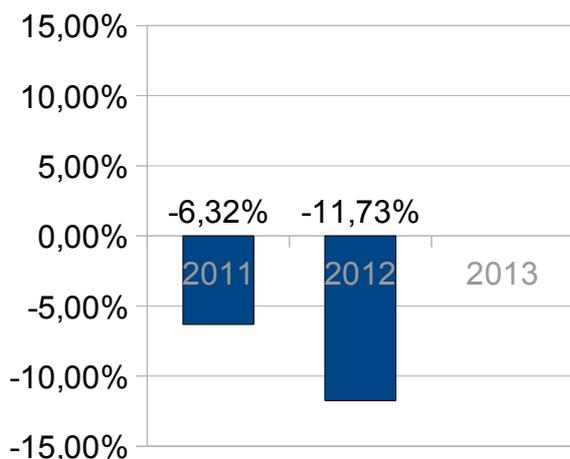
Action 1H

Économies d'énergie dans les bâtiments communaux

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants et communiquer sur les résultats obtenus

INDICATEUR 1: ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Évolution de la consommation de combustible pour l'ensemble des bâtiments communaux par rapport à l'année 2006



Les données présentées dans cet indicateur se rapportent à la consommation de l'année 2006, celle-ci étant considérée comme l'année de référence (année la plus ancienne pour laquelle les données du cadastre énergétique sont suffisamment complètes que pour permettre des comparaisons pertinentes).

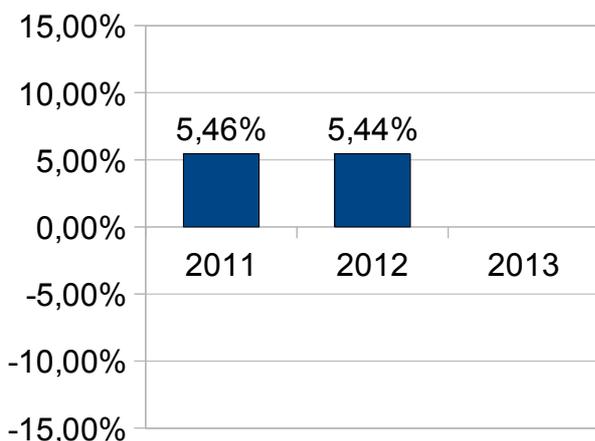
Les données pour l'année 2013 n'ont pu être intégrées car elles n'étaient pas encore globalisées lors de la rédaction de cette fiche.

Les travaux d'améliorations de la performance énergétique ont été réalisés dans de nombreux bâtiments entre 2011 et 2013 (isolation de la toiture, remplacement de châssis, rénovation du système de chauffage). Ces interventions ont ciblé principalement les bâtiments les plus énergivores, qui sont pour plupart des écoles.

La diminution de consommation de combustible est assez remarquable pour l'année 2012.

INDICATEUR 2: ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Évolution de la consommation d'électricité pour l'ensemble des bâtiments communaux par rapport à l'année 2006



Les données présentées dans cet indicateur se rapportent également à la consommation de l'année 2006 (voir ci-dessus).

Les données pour l'année 2013 n'ont pu être intégrées car elles n'étaient pas encore globalisées lors de la rédaction de cette fiche

Les principales interventions techniques réalisées dans ce domaine entre 2011 et 2013 concernent la rénovation globale des installations électriques et la rénovation des installations d'éclairage.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Réduction de la consommation d'électricité, via une sensibilisation du personnel et le remplacement des ampoules à incandescence, notamment dans les salles classées de l'Hôtel communal	Service Bâtiments et Logements + EcoTeam
Développement de la communication pour les principaux bâtiments sur l'évolution de la consommation d'énergie	Services Développement durable + Bâtiments et Logements



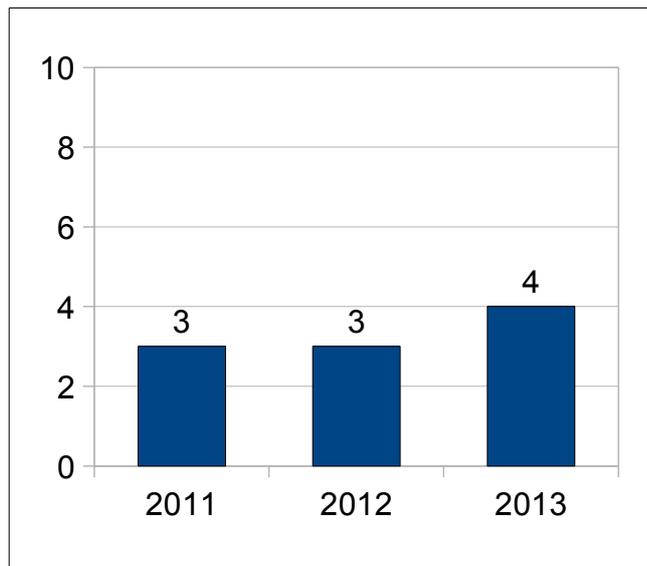
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 11

Événements communaux durables

Systematiser les bonnes pratiques durables dans l'organisation des événements et des festivités internes et publiques organisés par les services communaux

Indicateur 1: Nombre d'événements communaux ayant intégré des mesures de prévention ou de valorisation des déchets



Les principales mesures prises lors des événements communaux en vue de prévenir ou réduire les déchets sont l'utilisation de gobelets consignés (comme par exemple lors de l'événement « Tournée générale ») ou le tri sélectif des déchets (collecte des PMC et du papier/carton). Malgré quelques craintes, la qualité du tri sélectif s'est révélée satisfaisante, à condition d'apposer une signalétique claire et de grouper les différentes poubelles au lieu de les disséminer de manière individuelle sur l'ensemble du site de l'événement. Deux autres événements avaient prévu en 2013 d'appliquer le tri sélectif mais celui-ci n'a pu être réalisé car les poubelles de tri n'ont pas été livrées. Des toilettes sèches ont également été utilisées en 2011 mais le coût de celles-ci est actuellement significativement plus élevé que les systèmes conventionnels.

INDICATEUR 2: ETAT D'AVANCEMENT DU PARTAGE INTERNE DE PRATIQUES DURABLES À INTÉGRER DANS LES ÉVÉNEMENTS



Un groupe de travail interservices « Événements durables » a été mis en place en 2013. Celui-ci a pu bénéficier d'une expertise externe financée par Bruxelles-Environnement. Celle-ci a permis d'analyser l'empreinte carbone de l'événement « Pique-nique en musique » qui s'est tenu au Parc Astrid en mai 2013. Une partie des pistes d'amélioration proposées pourront être appliquées dès l'année 2014, aussi bien pour cet événement que pour d'autres activités. Le groupe de travail interservices a pour ambition de réaliser un guide pratique à destination de l'ensemble des services, reprenant les démarches et les conseils pour rendre les événements plus durables.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

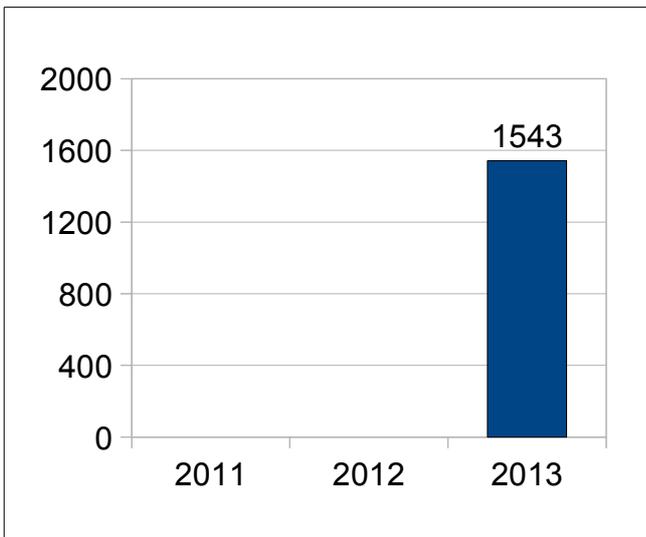
PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Rédaction d'un guide pratique reprenant les démarches et les conseils pour rendre les événements communaux plus durables	Service Développement durable + groupe de travail « Ev. durables »
Développement du tri sélectif lors les événements communaux	Services Propreté et Transport + Développement durable



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 2A
Un partage efficace de l'information en interne
 Renforcer le partage et l'échange d'informations entre les différents services communaux.

INDICATEUR 1: NOMBRE MOYEN DE VISITE DE L'INTRANET COMMUNAL PAR JOUR OUVRABLE



En projet depuis longtemps, l'Intranet communal a été lancé à la fin du mois de juin 2013. Celui-ci est co-géré par les services Information et Informatique. Il n'est accessible qu'au personnel communal et aux membres du Collège mais ne nécessite qu'une simple connexion internet. L'Intranet est donc consultable depuis l'ensemble des bâtiments communaux disposant d'un ordinateur connecté à Internet.

Cet intranet est un outil précieux de partage d'information et de documents, notamment des formulaires administratifs et les revues de presse quotidiennes. Il comprend également un répertoire téléphonique reprenant les coordonnées de la majorité du personnel communal.

INDICATEUR 2: FRÉQUENCE DE RENOUELEMENT DES MESSAGES D'INFORMATION PRÉSENTS SUR LA PAGE D'ACCUEIL



La page d'accueil de l'Intranet permet également de communiquer des messages d'information interne utiles à l'ensemble des collaborateurs qui le consultent. Depuis son lancement, la fréquence de renouvellement des messages présents sur la page d'accueil est d'environ 3 à 4 semaines. Ces messages d'information ont actuellement été utilisés principalement par le Comité directeur, le service Information et l'EcoTeam.

L'objectif est que la fréquence de renouvellement des messages soit d'environ 2 à 3 fois par mois, afin d'assurer une visite plus régulière de l'Intranet et une diffusion plus efficace de l'information.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Diversification et augmentation de la fréquence de renouvellement des messages présentés sur la page d'accueil	Service Information + autres services
Développement d'un agenda partagé des événements à destination du personnel communal	Service Information + autres services



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 2B

Plus de transversalité dans l'action communale

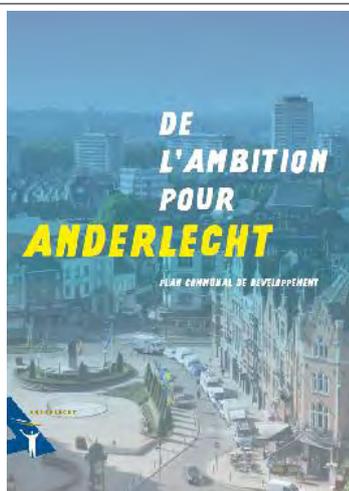
Renforcer le décloisonnement des matières et des approches entre les services et développer une vision globale stratégique durable

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE LA DYNAMIQUE DE TRANSVERSALITÉ AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR



Le Comité directeur est une structure de concertation interne rassemblant le Secrétaire communal ainsi que l'ensemble des Directeurs des 8 départements de l'administration anderlechtoise. Il constitue un lien important entre les organes politiques et le système administratif. Il veille à la communication et à l'organisation, ainsi qu'au fonctionnement entre les différents services communaux. L'année 2013 a constitué une période de transition étant donné qu'un nouveau Secrétaire communal est entré en fonction dans le courant du mois de septembre. Depuis lors, le Comité directeur a traité plusieurs dossiers importants qui concernent le fonctionnement de l'ensemble de l'administration. Des groupes de travail ont également été mis sur pied afin d'avancer plus efficacement sur les dossiers en chantier.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT



Le Plan Communal de Développement (PCD) donne aux décideurs (le Collège) et aux gestionnaires (l'Administration) un cadre, un argumentaire et des balises en vue d'améliorer le contexte territorial tout en favorisant la transversalité et la cohérence des projets en cours ou à venir. A Anderlecht, le projet de PCD est en cours d'élaboration depuis plusieurs années et a déterminé 4 projets-phares, « Neerpède - Vogelzang », « Centre », « Cureghem » et « Canal-Sud ». Le processus devrait connaître une phase importante d'approbation en 2014. Dans ce cadre, une enquête publique a été lancée entre février et mars 2014. L'approbation finale est prévue pour l'automne. Les documents mis à l'enquête ont été mis en ligne sur le site web de la Maison de la Participation en janvier 2014.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Approbation du projet de Plan Communal de Développement à l'automne 2014 et mise en place d'un groupe de travail interservices transversal de suivi de la mise en œuvre de celui-ci	Service Développement urbain
---	------------------------------



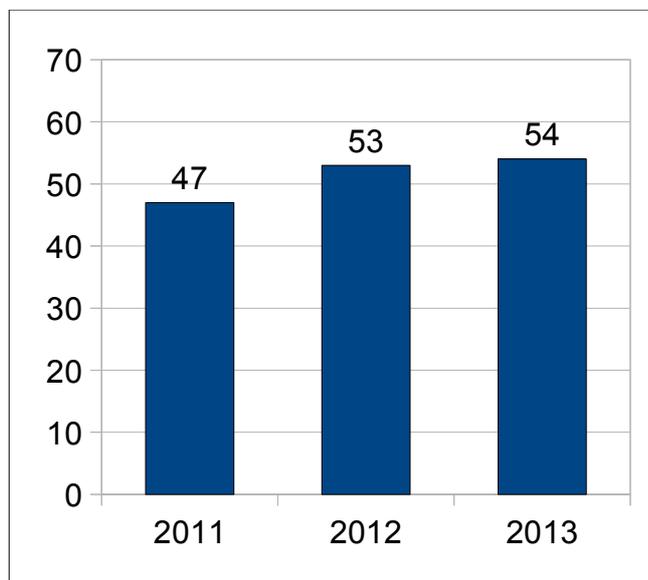
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 3A

Des Conseils consultatifs dynamiques

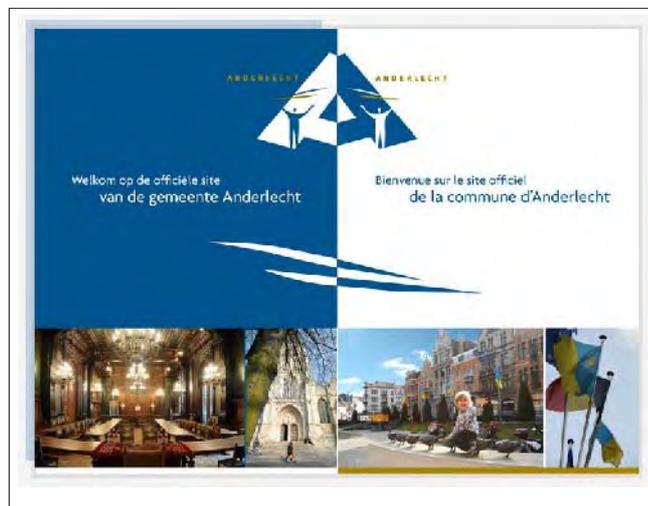
Renforcer et améliorer le fonctionnement des conseils consultatifs existants

INDICATEUR 1: NOMBRE DE RÉUNIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES CONSULTATIVES EXISTANTES



Les structures consultatives mises en place par la commune d'Anderlecht visent à renforcer la prise en compte de l'avis des citoyens et acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions communales. Différents conseils existent depuis plusieurs années: le Conseil consultatif de la personne handicapée, le Conseil consultatif des classes moyennes, le Conseil consultatif des seniors (composé d'une section francophone et d'une section néerlandophone), la Commission consultative vélo, le Kinderraad, le Jeugdraad, le Cultuurraad et la Bibliotheekraad. En 2013, une nouvelle structure « Cultuurplatform » a été créée et favorise la concertation entre le jeugd raad, le Cultuurraad et le Bibliotheekraad. En outre, le Conseil consultatif des jeunes a également été lancé à l'automne 2013.

INDICATEUR 2: NIVEAU DE MISES À JOUR DES PAGES WEB PRÉSENTANT LES ACTIVITÉS DES STRUCTURES CONSULTATIVES



La plupart des structures consultatives dispose d'une page web. Les informations présentées sur ces pages sont néanmoins parfois relativement anciennes ou peu développées. Certaines pages mentionnent les coordonnées d'une personne de contact mais ce n'est pas systématique. Le règlement de fonctionnement de ces structures n'est que rarement disponible sur leur page web.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

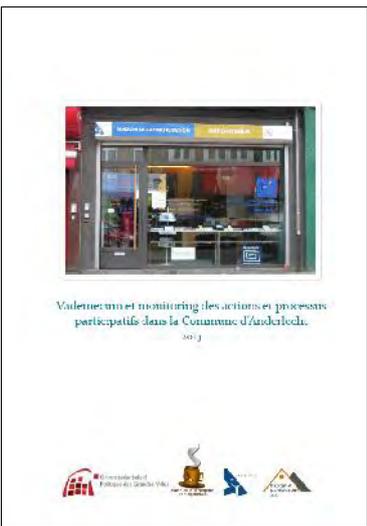
PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Mise à jour des pages web spécifiques à chaque structure consultative, reprenant au minimum les objectifs de celle-ci, sa composition, son règlement ainsi que les coordonnées d'une personne de contact	Services impliqués + service Information
Possibilité de soutien méthodologique des collaborateurs communaux coordonnant ou animant une structure consultative	Service Participation



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 3B
Des processus participatifs performants
 Harmoniser et optimiser les processus participatifs et consultatifs menés par les différents services communaux

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉDACTION ET DE LA DIFFUSION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

	<p>Un Vade-mecum des processus participatifs de la Commune d'Anderlecht a été réalisé entre fin 2012 et l'été 2013. Ce document a pour objectif de constituer un outil pratique facilitant l'animation des processus participatifs, en se basant sur les expériences déjà engrangées à Anderlecht.</p> <p>La démarche a visé tout autant les processus participatifs mis en place par les services communaux mais également les démarches participatives mises en œuvre par les comités de quartier et les collectifs locaux.</p> <p>Le document proposé vise à définir les étapes, les contenus et les outils d'animation en fonction de l'objectif et du contexte de la démarche envisagée. Ce document est disponible sur le site web de la Maison de la Participation et a été présenté aux citoyens lors du Particip'Café de Nouvel an organisé le 21 janvier 2014.</p>
--	--

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION EXTERNE DES PROCESSUS MENÉS PAR LA COMMUNE

	<p>Un monitoring des processus participatifs a été réalisé dans le cadre de la mission d'élaboration du Vade-mecum. Cet état des lieux a été réalisé par un prestataire externe entre fin 2012 et début 2013. Les services communaux organisant des processus participatifs ont été invités à compléter une fiche descriptive des initiatives menées. Un entretien bilatéral a ensuite été organisé entre chacun des services et le prestataire externe. Cet analyse a été complétée par une cinquantaine d'interviews de citoyens lors d'événements communaux, une table ronde avec des représentants des comités de quartier ainsi que l'analyse de la documentation fournie (rapports d'ateliers participatifs notamment). Une synthèse de cet état des lieux est présentée au sein du Vade-mecum qui est disponible sur le site web de la Maison de la Participation.</p>
---	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Diffusion du guide et présentation des outils d'animation auprès de l'ensemble des services communaux concernés	Service Participation
Renforcement de la communication sur les résultats engrangés par l'apport des citoyens au cours des différents processus participatifs	Services concernés



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 3C

Info-chantiers voiries

Améliorer l'information des riverains sur les déroulement des chantiers des voiries et favoriser un dialogue constructif avec les entreprises effectuant ces travaux

INDICATEUR 1: NOMBRE DE CHANTIERS ANNONCÉS ANNUELLEMENT SUR LA PAGE WEB « INFO-CHANTIERS »



Une rubrique « Info Travaux » a été créée en mai 2013 au sein du site web communal. Celle-ci est accessible directement depuis la page d'accueil et contient un tableau reprenant les différents chantiers de voiries en cours ou planifiés à court terme. Outre la ou les voiries concernées, cet inventaire précise la nature et le commanditaire du chantier (Commune, société d'impétrants, État fédéral, Région, ...) ainsi que la date présumée de début et de fin de chantier. Depuis son lancement, environ 25 chantiers sont ou ont été référencés dans cette rubrique mais les informations présentées sont parfois lacunaires. La durée du chantier n'est pas systématiquement précisée. En outre, cet inventaire n'a que peu été mis à jour depuis son lancement. Certains travaux y figurent encore alors que leur date de fin de chantier est dépassée depuis plusieurs mois.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Mise à jour mensuelle de cette rubrique et ajout des coordonnées d'une personne de contact auprès du commanditaire du chantier	Services Travaux publics + Information
Organisation de réunions d'information pour les grands chantiers initiés par la Commune	Services Travaux publics + Information



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 4A

Utilisation rationnelle de l'énergie dans les logements communaux

Sensibiliser les locataires des logements communaux aux bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE SÉANCES DE SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE ORGANISÉES POUR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX



Aucune séance de sensibilisation n'a été organisée spécifiquement pour les locataires des logements communaux. La non-mise en œuvre de cette action est principalement due à un manque de temps pour définir le contenu de ces séances et s'assurer d'un taux de participation significatif. En revanche, des ateliers de sensibilisation de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ont été organisés dans le cadre des Contrats de quartiers Canal-Midi et Scheut. Ces initiatives s'adressaient néanmoins à l'ensemble des citoyens.

INDICATEUR 2: NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE SENSIBILISATION

	Aucune séance de sensibilisation n'a été organisée spécifiquement pour les locataires des logements communaux.
--	--

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Organisation à l'automne 2014 de 3 séances de sensibilisation organisées spécifiquement pour les locataires des logements communaux, en collaboration avec les antennes des contrats de quartier durables pour la définition du contenu des séances et des modalités d'invitation afin de s'assurer d'un taux de participation significatif	Services Bâtiments et Logements et Développement durable
---	--



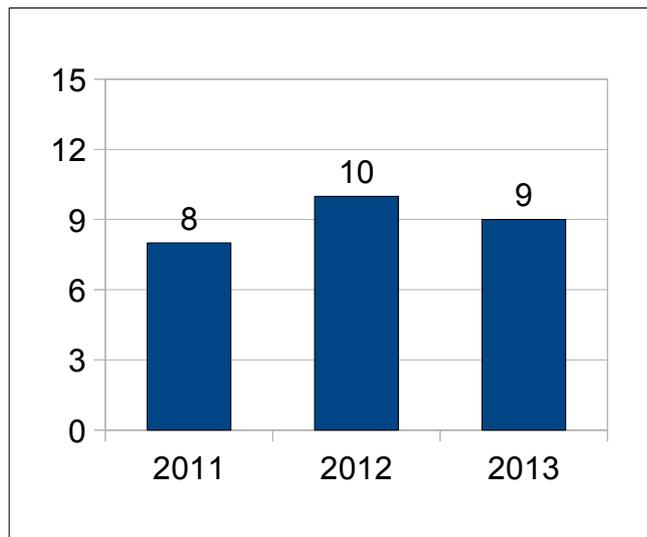
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 4B

Particip'cafés durables

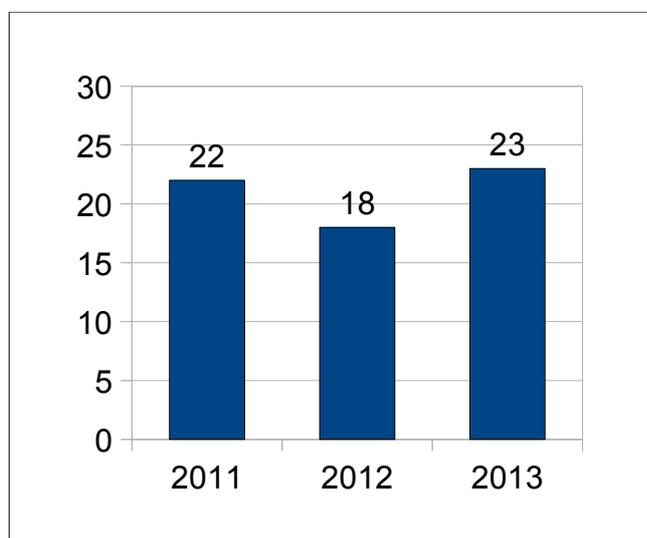
Favoriser les rencontres citoyennes et les débats autour d'applications concrètes du développement durable au quotidien

INDICATEUR 1: NOMBRE DE SÉANCES DE PARTICIP'CAFÉS DURABLES ORGANISÉES PAR LA MAISON DE LA PARTICIPATION



L'ensemble des Particip'cafés sont organisés au sein de la salle de réunion de la Maison de la Participation. Ces séances sont organisées en collaboration avec des associations locales et/ou des services communaux.
 Les thématiques abordées sont variées: la consommation durable (alimentation durable, produits d'entretien et cosmétiques écologiques, jardinage et compostage,...), la citoyenneté, l'habitat groupé, etc.
 Certains Particip'cafés ont été dédoublés afin de toucher un public plus large: une séance a été organisée en journée pour des publics spécifiques (femmes suivant des cours d'alphabétisation, seniors...) et une deuxième séance identique a été organisée en soirée pour le tout public.

INDICATEUR 2: NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS À CHAQUE PARTICIP'CAFÉ DURABLE



Le taux de participation varie entre 10 et 40 participants pour chaque Particip'café, 40 étant proche de la limite du nombre de personnes que peut accueillir la salle de la Maison de la Participation.
 Le public participant est constitué d'habitues, qui fréquentent régulièrement les Particip'cafés, auxquels s'ajoutent de nouveaux participants, parfois extérieurs à la commune, qui sont attirés par la thématique du jour.
 Les invitations sont transmises principalement par e-mail. Des affiches et/ou flyers sont également utilisés mais de manière non systématique.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement du nombre de Particip'cafés organisés en collaboration avec d'autres services communaux	Service Participation + services impliqués
Amélioration de la diffusion des invitations aux Particip'cafés, notamment auprès des jeunes	Service Participation



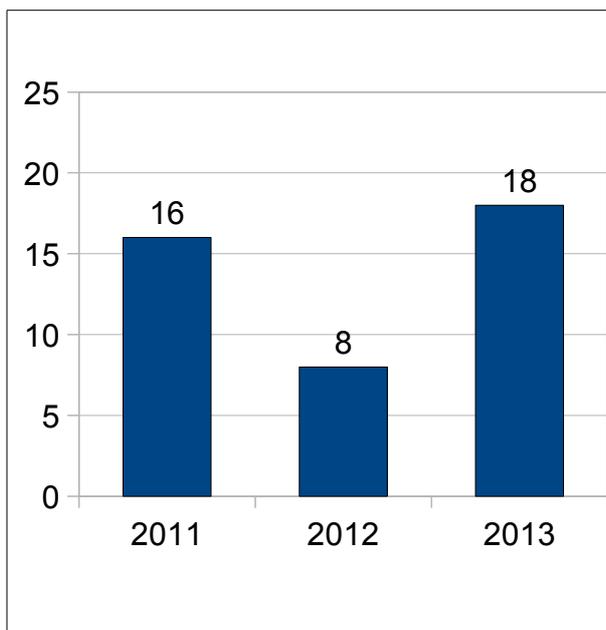
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 4C

Des primes vertes communales mieux connues de tous

Maintenir et mieux faire connaître les aides communales destinées à soutenir les citoyens dans leurs investissements visant à réduire l'empreinte écologique de leurs modes de vie

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE FÛTS À COMPOST FOURNIS À PRIX RÉDUIT AUX CITOYENS



Le compostage des déchets organiques permet de donner une seconde vie à une fraction importante des poubelles domestiques. Il contribue ainsi à la réduction des déchets collectés et favorise la biodiversité dans les jardins.

Afin de soutenir le compostage, le service Espaces verts propose aux ménages intéressés de leur fournir un fût à compost de grande capacité à prix réduit.

La promotion de ce dispositif est principalement réalisée par la remise d'un flyer aux personnes intéressées lors de stands de promotion du compost. Ce type de stand est organisé 3 à 4 fois par an d'événements communaux par le service Développement durable en collaboration avec l'équipe des Maîtres composteurs anderlechtois.

Un article de promotion de cet incitant a été publié dans le journal communal du mois d'octobre 2013, à la suite duquel les demandes ont connu un regain significatif.

INDICATEUR 2: ETAT DE LA DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX PRIMES VERTES COMMUNALES ET RÉGIONALES



Jusqu'en 2012, la commune proposait trois primes d'encouragement des investissements verts dans les habitations: installation de chauffe-eau solaire, aménagement de toiture verte et rénovation ou installation de citerne d'eau de pluie. Étant donné notamment le peu de demandes de primes introduites par les citoyens, ce dispositif a été supprimé en 2013.

La Commune assure néanmoins la diffusion de l'information relative aux primes environnementales proposées par la Région, via un présentoir présent au guichet du service Urbanisme, ainsi que lors de stands d'information organisés par le service Développement durable 3 à 4 fois par an. Ce dernier est également à disposition des citoyens souhaitant obtenir des informations sur ces incitants, via le guichet Eco-Conseil ou par téléphone.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Création d'une page web de présentation sur le site communal + mise à jour du flyer de promotion et diffusion de celui-ci	Services Développement durable + Espaces verts
Analyse de la faisabilité de proposer des vermi-compostières à prix réduit pour les personnes ne disposant pas d'un espace extérieur	Service Développement durable



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 4D
Soutien et favorisation des projets citoyens
 Favoriser et soutenir la mise en œuvre d'initiatives citoyennes collectives améliorant la qualité du cadre de vie et la cohésion sociale dans les quartiers

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE LAURÉATS DES APPELS À PROJET COMMUNAUX « ENVELOPPE DE QUARTIER DURABLE » ET « QUARTIER VERT »



La Commune d'Anderlecht a poursuivi l'organisation de deux appels à projet visant à soutenir financièrement et méthodologiquement les initiatives développées par les collectifs citoyens ou les associations locales: l'appel à projet « Enveloppe de quartier durable » de la Maison de la Participation (budget de 30.000 euros) et l'appel à projet « Quartier vert » géré par le service Espaces verts (budget réduit à 10.000 euros (-50%) depuis 2012). Une concertation entre ces deux services a été renforcée afin d'adopter une position commune par rapport à des projets sollicitant une intervention dans le cadre des deux dynamiques. Les services techniques communaux sont également impliqués dans l'analyse des candidatures et du jury de l'appel à projet « Enveloppe de quartier durable » afin de valider la pertinence technique du projet et d'identifier les éventuelles démarches administratives nécessaires.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DE LA DIFFUSION DES APPELS À PROJETS RÉGIONAUX ET NATIONAUX



D'autres appels à projet sont également initiés au niveau régional ou national par différents acteurs publics ou associatifs: quartier vert régional, quartier durable citoyen, potager collectif, compost collectif, prix bruocsella, etc. La Maison de la Participation a poursuivi la mise à jour régulière de la rubrique d'information de son site web sur ces initiatives et a assuré la diffusion des flyers ou brochures présentant ces appels à projet via le guichet de la Démarcherie. En outre, une aide méthodologique et/ou logistique a été apportée à certains collectifs dans le cadre de l'élaboration de leur candidature.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement de la dynamique participative des projets candidats aux enveloppes de quartier durable	Maison de la Participation
Favoriser la diversité et la variété des projets proposés et renforcer le portage actif du projet par les lauréats, à court et à long terme	Maison de la Participation + service Espaces verts



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 4E
Respect des parking réservés aux personnes handicapés
 Renforcer le respect des emplacements réservés aux personnes handicapées

INDICATEUR 1: MODALITÉS D'ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

	<p>Une campagne «Respect Parking Handicapés» a été menée sur le territoire d'Anderlecht du vendredi 18 octobre au dimanche 3 novembre 2013 à l'initiative du Conseil consultatif de la politique des personnes handicapés.</p> <p>Des actions de sensibilisation ont été organisées par le service communal Égalité des Chances, en collaboration avec le service Prévention de la commune d'Anderlecht et la Police de la Zone Midi. L'organisation de cette initiative et la conception des outils de communication (affiches et flyers) ont été développés en étroite concertation avec le Conseil consultatif, à la demande duquel cette action avait été intégrée dans le plan d'actions Agenda 21.</p> <p>Durant la campagne, les gardiens de la paix ont porté une attention particulière au respect des places de parking réservées aux personnes handicapées et ont apposé, sur les véhicules ne disposant pas de la carte de stationnement adéquate, des flyers de sensibilisation rappelant les sanctions possible en cas de verbalisation.</p> <p>Les dates de la campagne ne figurant pas sur les flyers et affiches, l'utilisation de ceux-ci pourra être poursuivie jusqu'à épuisement du stock.</p>
--	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

<p>Organisation en 2014 d'une nouvelle campagne de sensibilisation comprenant une période de sensibilisation active et une période de répression</p>	<p>Services Égalité des Chances + Prévention</p>
--	--



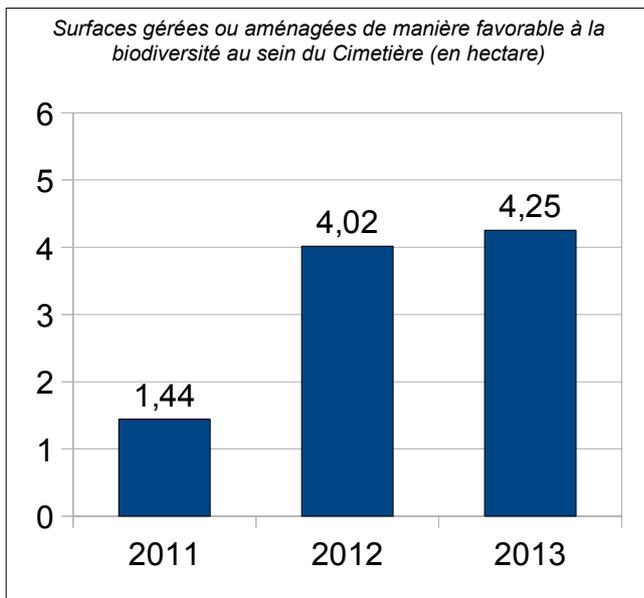
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 5A

Un peu de vie au Cimetière

Développer une gestion favorable à la biodiversité au Cimetière

INDICATEUR 1: SURFACES GÉRÉES ET AMÉNAGÉES DE MANIÈRE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU CIMETIÈRE



Le plan de gestion écologique du Cimetière du Vogelzang a été officiellement approuvé par le Collège des Bourgmestre et Échevins le 11 juin 2013. Néanmoins les réflexions relatives aux mesures à intégrer dans ce plan ont été initiées depuis 2011 en concertation avec les services État Civil, Espaces verts et Développement durable. Le cordon boisé entourant le Cimetière, d'une surface totale d'environ 1,5 ha, faisait déjà l'objet d'une gestion extensive favorable à la biodiversité. Dès le printemps 2012, l'ensemble des pelouses en attente, qui représentent environ 2,5 ha, ont été gérées comme pré de fauche (une fauche en juin et une fauche en octobre). La suppression de la tonte régulière a permis le développement et le floraison de nombreuses espèces de plantes indigènes. En 2013, la plupart des talus à forte pente, qui représentent environ 0,2 ha, ont été gérés selon le même principe.

INDICATEUR 2: MODALITÉS DE COMMUNICATION AUPRÈS DU PERSONNEL, DES VISITEURS ET DU GRAND PUBLIC



Le principe de l'adoption de mesures favorables à la biodiversité au sein du Cimetière a été annoncé dans le journal communal du mois d'avril 2012, parmi les 9 autres actions phares présentées dans le dossier principal. Depuis lors, la communication vers le public n'a pas été développée. Néanmoins, le plan de gestion prévoit explicitement le développement d'une communication vers les visiteurs, via notamment des panneaux d'information. En interne, le contenu du plan de gestion, qui avait été discuté avec les chefs d'équipe, a été présenté lors d'une réunion organisée à l'attention de l'ensemble du personnel ouvrier du Cimetière. Cette présentation s'est tenue le 26 juin 2013 dans le réfectoire du personnel. Des démarches ont été entreprises fin 2013 afin d'intégrer le Cimetière dans le Réseau Nature de Natagora.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Placement de panneaux d'information et de sensibilisation au sein du Cimetière + réalisation d'une page web présentant le plan de gestion	Services Développement durable + Information
Réalisation des semis de prairies fleuries sur les parcelles 5, 7 et 31 et ensemencement de microgazon dans les cadres des parcelles 47, 49 et 51	Service Espaces verts



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

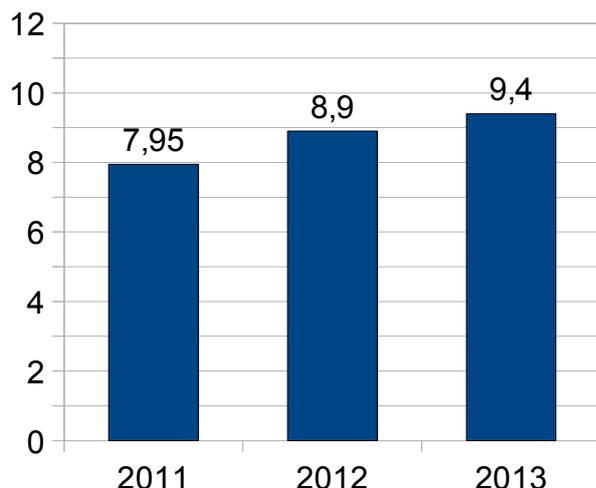
Action 5B

Espaces verts nature admise

Valoriser et renforcer la gestion écologique des espaces verts communaux

INDICATEUR 1: SUPERFICIE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX GÉRÉS DE MANIÈRE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

Superficie des espaces verts communaux gérés de manière favorable à la biodiversité (en hectare)



Certains espaces verts de la commune sont gérés depuis plusieurs années dans une optique de préservation de la biodiversité. C'est le cas notamment des bords de voiries à Neerpede (environ 2,3 ha), des zones refuges et des talus gérés en fauche tardive au parc des Étangs (3,5ha) et des prés de fauche au parc Forestier (2 ha) et au parc des Colombophiles (0,15 ha).
 En 2012, deux nouveaux espaces verts se sont ajoutés à ces lieux où la nature trouve des espaces plus accueillants: le jardin naturel de la Maison verte et bleue situé rue du Chaudron (0,7 ha) et le Jardin des Sens (0,25 ha) situé rue de Neerpede dans le quartier Scherdemael. Ces deux espaces ne sont accessibles que sur réservation et constituent donc des zones refuges pour la faune.
 En 2013, l'aménagement du parc de Biestebroeck a été finalisé. Celui-ci comprend différentes zones de prairie de fauche réparties au sein du site (0,5 ha).

INDICATEUR 2: MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA COMMUNICATION RELATIVE À LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX



Les principes de gestion différenciée et leur mise en pratique au sein des espaces verts communaux sont expliqués depuis juin 2012 sur une page du site internet communal, accessible depuis le menu du service Espaces verts.
 A l'été 2013, un dossier complet relatif à la gestion naturelle des espaces verts a été publié au sein du journal communal du mois de juillet et août 2013. Ce dossier comprenait une série de photos permettant d'illustrer les différentes zones de biodiversité développées sur le terrain, concrétisant ainsi le concept de gestion différenciée.
 Deux visites guidées sur cette thématique ont été organisées durant l'été au sein du parc Forestier, dans le cadre de la dynamique « PermaScheut » initiée dans le cadre du contrat de Quartier Durable.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Placement de panneaux d'information et de sensibilisation à la gestion différenciée dans les parcs et espaces verts	Services Espaces verts + Développement durable
---	--



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 5C

Halte aux espèces exotiques invasives

Limiter et éviter le développement des espèces exotiques invasives sur le territoire communal

INDICATEUR 1: MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SENSIBILISATION DU PERSONNEL ET DES HABITANTS AUX MESURES DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES



Sur le territoire communal d'Anderlecht, la Renouée du Japon constitue la principale espèce végétale exotique invasive et est particulièrement problématique par sa croissance rapide et sa capacité à se régénérer à partir d'un petit bout de tige. Un inventaire des sites colonisés par la Renouée a été initié en 2011 avec le soutien du Laboratoire d'écologie de l'Université de Gembloux et a ainsi permis une conscientisation du personnel du service Espaces verts. Une cartographie précise des sites envahis a été initiée. Au niveau de la communication envers les habitants, aucune action de communication n'a été réalisée jusqu'à présent par la Commune.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Publication d'un article dans le journal communal et d'une page sur le site web communal expliquant les problèmes causés par le Renouée du Japon et les mesures préventives à appliquer dans les jardins et les espaces verts	Service Espaces verts + Information
Mise à jour de la cartographie des sites envahis par la Renouée au sein du territoire communal et rappel des mesures de gestion à appliquer auprès du personnel communal chargé de l'entretien des espaces verts	Services Espaces verts + Développement durable



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 5D

Gestion durable des eaux pluviales dans le quartier « Canal-Midi »

Favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales au sein du tissu urbain tout en contribuant aux qualités paysagères, biologiques et urbanistiques du quartier

INDICATEUR 1: ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA GESTION DURABLE DES EAUX DANS L'ESPACE PUBLIC ET DE L'INTÉGRATION DE CES DISPOSITIFS DANS LES PROJETS CONCRETS

	<p>L'étude de faisabilité du maillage bleu du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » a été confiée en 2012 à un prestataire externe spécialisé dans ce domaine. L'objectif était d'analyser les possibilités techniques de collecte séparative des eaux pluviales, de stockage, et éventuellement d'utilisation de celles-ci ainsi que les possibilités d'infiltration.</p> <p>Cette analyse a notamment permis d'identifier les possibilités d'écoulement gravitaire ainsi que les exutoires potentiels. Le futur espace potager qui devrait s'implanter à l'arrière des immeubles du square Albert a été identifié comme un utilisateur potentiel de l'eau de pluie récoltée sur certaines toitures de l'école voisine.</p> <p>L'étude a été finalisée à l'automne 2013 et a fait l'objet d'une présentation générale devant de nombreux intervenants communaux (notamment Travaux publics et Espaces verts) mais également régionaux (Bruxelles-Environnement). Des experts externes étaient également présents. Différentes propositions concrètes ont été formulées et ont été accueillies favorablement par l'ensemble des participants.</p> <p>Une des problématiques soulevées concerne les risques de dispersion des polluants lors de l'infiltration d'eau pluviale dans des sols pollués. Cette étude constitue une démarche innovante en Région de Bruxelles-Capitale et a été présentée en février 2014 lors d'un colloque.</p>
--	--

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

<p>Suivi de l'intégration concrète des différents dispositifs proposés dans les projets élaborés par Beliris dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier</p>	<p>Service Rénovation urbaine</p>
---	-----------------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

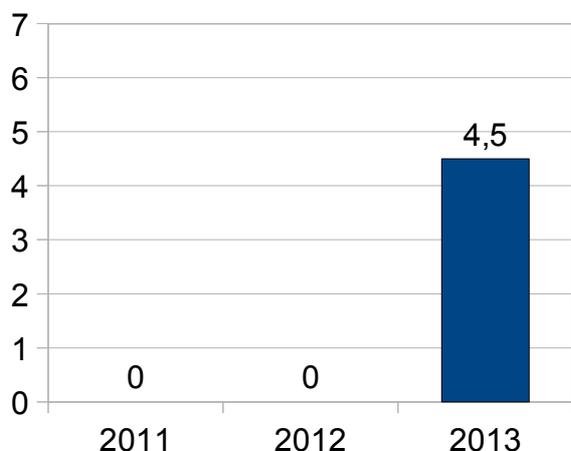
Action 5E

Cultivons ensemble la nature à Scheut

Favoriser l'intégration de la nature dans la ville dans la logique de la permaculture et sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité locale

INDICATEUR 1: SURFACE CUMULÉE D'ESPACES VERTS RÉAMÉNAGÉS DE MANIÈRE SEMI-NATURELLE DANS LE QUARTIER SCHEUT

Surface cumulée d'espaces verts réaménagés de manière semi-naturelle dans le quartier Scheut (en are)



Le projet PermaScheut s'est concentré en 2012 et 2013 sur le site potager communal James-Ensor. Une gestion participative et collective a été mise en place sur différentes parcelles de ce terrain (pour un total d'environ 450m²). Les modalités de culture et de gestion de ces espaces s'inspirent des principes de la Permaculture et sont donc respectueuses de l'homme et la biodiversité. Aucun pesticide n'y est utilisé. Un carré-potager mêlant plantes potagères et fleurs indigènes a été aménagé symboliquement devant l'accès au potager. Une vingtaine de citoyens s'impliquent de près ou de loin dans cette dynamique. Ces espaces collectifs seront maintenus dans le cadre du réaménagement de l'ensemble potager programmé début 2014. Des discussions ont été initiées avec Infrabel afin d'aménager des prairies fleuries sur les pelouses de la dalle couvrant la voie ferrée.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS ORGANISÉES EN VUE DE SENSIBILISER LES HABITANTS À UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS



Outre la dynamisation collective de certaines parcelles du potager James Ensor, des visites de terrains et des soirées d'information et d'échanges ont été organisées autour de la gestion écologique des espaces verts. Le taux de participation a révélé un intérêt marqué pour cette thématique. Des visites guidées se sont déroulées au sein du Parc Forestier durant l'été 2013 afin d'y expliquer les mesures de gestion différenciée mises en place pour y favoriser la biodiversité. Une trentaine de personnes ont également participé en mars 2013 à un Particip'Café relatif au jardinage sans pesticides.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Réaménagement des abords du cheminement piéton James Ensor de manière semi-naturelle	Services Rénovation urbaine + Développement urbain
Aménagement de prairies fleuries sur les pelouses de la dalle couvrant la voie ferrée	Service Rénovation urbaine

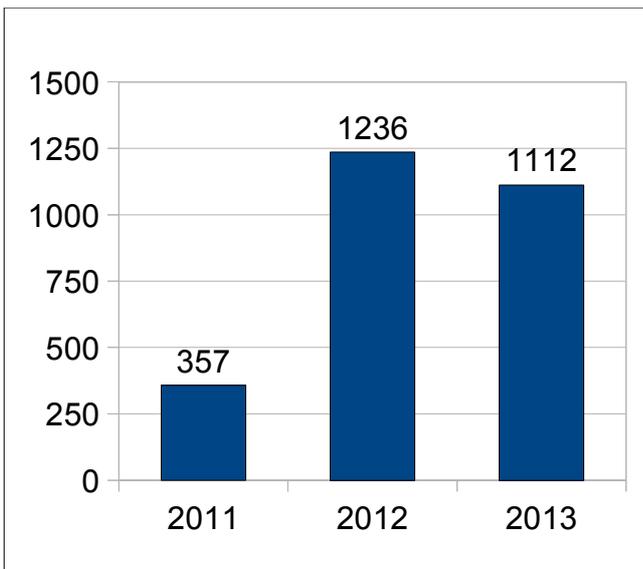


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 6A
Maison verte et bleue**

Développer un centre de découverte de Neerpede ouvert à tous les bruxellois axé sur les thèmes de la biodiversité et de l'alimentation durable

INDICATEUR 1: NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LA MAISON VERTE ET BLEUE



La Maison verte et bleue a été officiellement inaugurée en mai 2012. Les animations relatives à l'alimentation durable et à la biodiversité ont néanmoins débuté dès l'automne 2011. Celles-ci visent à faire découvrir aux adultes et aux enfants les richesses et les potentialités de la zone de Neerpede. Les activités ont été prioritairement proposées à des groupes constitués, issus des quartiers densément habités. Une asbl para-communale a été créée afin notamment de faciliter l'obtention de subventions régionales. Depuis 2013, la quasi-totalité des activités se déroulent à Neerpede, soit dans les locaux du service Espaces verts situés rue du Chaudron n°1, soit au sein de la zone rurale de Neerpede via différents parcours de promenade. La découverte des producteurs locaux et de la possibilité d'achat direct chez ceux-ci est particulièrement appréciée.

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RÉNOVATION DE LA FERME TAQUI ET DE LA FERME RÉGIONALE



L'ancien corps de ferme dit « Taqui » est un bâtiment communal situé sur le site du service Espaces verts. Inoccupé depuis plusieurs années, celui-ci est destiné à héberger la Maison verte et bleue afin que celle-ci puisse disposer de locaux spécifiques et ainsi amplifier ses activités. Un projet de transformation du bâtiment a été initié en 2012 et prévoit l'aménagement d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée ainsi que des espaces d'animations à l'étage. La demande de permis d'urbanisme a été introduite en 2013 et un budget de 540.000 € a été prévu en 2014 pour réaliser les travaux. Au niveau régional, un projet de Bio-pôle, dans la ferme régionale voisine, est en cours d'élaboration. La commune d'Anderlecht a d'ailleurs cédé à la Région un terrain jouxtant le site de la ferme.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement des activités de découverte de Neerpede organisées pour le grand public et pour les publics scolaires et para-scolaires	Asbl Maison verte et bleue + service Développement durable
Lancement du marché de travaux de rénovation de la ferme Taqui, en réservant si possible certains lots de finition à l'économie sociale	Services Bâtiments et Logements + Développement durable



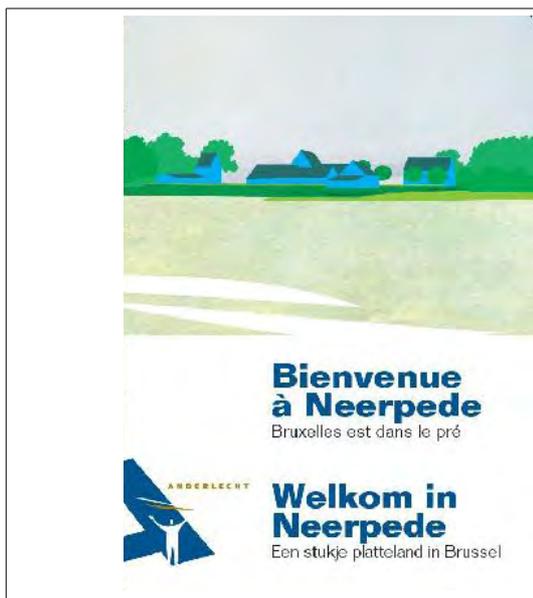
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 6B

Recultivons durablement à Neerpede

Favoriser le redéploiement d'une agriculture de proximité respectueuse de l'homme et de l'environnement et productrice d'emplois locaux

INDICATEUR 1: ETAT DES LIEUX DES ACTIONS DE VALORISATION DES FILIÈRES D'ALIMENTATION LOCALE A NEERPEDE



La commune d'Anderlecht a édité en 2012 une carte de découverte de Neerpede au sein de laquelle sont localisés les différents points de vente à la ferme. Cette carte a été publiée en page centrale du journal communal du mois de mai 2012. Celle-ci a été éditée également en 4.000 exemplaires en 2012 (épuisée en juin 2013) et une deuxième version améliorée a été éditée en 5.000 exemplaires en septembre 2013, dont la moitié a déjà été diffusée. Ces exemplaires ont été distribués notamment via des stands d'information lors d'événements communaux, comme le marché annuel, ainsi qu'à la Fête de l'Environnement où elle rencontre chaque année un grand intérêt du public bruxellois. En outre, les producteurs anderlechtois valorisant leurs produits en circuits-courts ont été mis en valeur par des articles dans le journal communal: petits fruits de « Fruit-time » en avril 2012 et paniers bios de « Betteraves enz. » en octobre 2012.

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE DES TERRAINS COMMUNAUX POTENTIELLEMENT LIBRES À COURT OU MOYEN TERME POUR REDÉPLOYER L'AGRICULTURE DURABLE



Une analyse du statut d'occupation des différents terrains communaux situés dans la zone de Neerpede et du Vogelzang a été réalisée à l'automne 2013. Il en découle qu'une partie significative de ces terrains communaux sont actuellement loués en bail à ferme à des agriculteurs locaux conventionnels et ne sont donc pas disponibles pour développer de nouvelles activités agricoles. Cependant, une série de terrains loués en bail précaire ou libre d'occupation ont également été identifiés. Ces parcelles sont souvent de petites tailles ou louées comme pâture pour des chevaux. Une partie de ces terrains pourrait être mobilisée à court terme, soit afin de soutenir le redéploiement d'une agriculture maraîchère durable, soit afin de renforcer la biodiversité locale et la qualité paysagère de la zone.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Développement d'une page web sur le site internet communal de valorisation des filières de production et de vente en circuit-court	Service Développement durable
Mobilisation de terrains communaux clés au Vogelzang et à Neerpede afin de soutenir le redéploiement d'une agriculture durable de proximité	Services Développement durable



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 6C

Un maillage vert dans le zoning Érasme

Aider et accompagner les entreprises du zoning Érasme à accueillir le biodiversité sur leur terrain tout en respectant leurs contraintes de fonctionnement et de développement

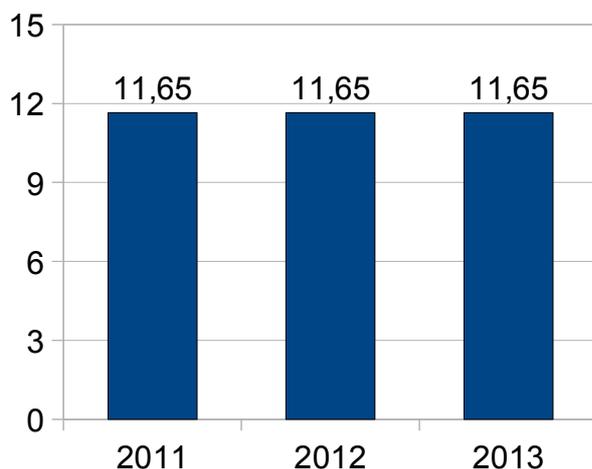
INDICATEUR 1: ÉTAT DES CONTACTS PRIS PAR L'ASBL NATAGORA MANDATÉE PAR LA COMMUNE AVEC LES ENTREPRISES DU ZONING AFIN DE LES CONSEILLER POUR UNE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUE DE LEURS ESPACES VERTS



Depuis 2008, la commune d'Anderlecht a développé une collaboration avec l'asbl Natagora afin de sensibiliser et de mobiliser les entreprises du zoning à mettre en œuvre des actions pour développer la biodiversité sur leurs terrains. Cette action vise à maintenir et renforcer le maillage écologique entre le vallon du Vogelzang et la vallée de la Pede. En 2010 et 2011, des contacts ont été pris avec 4 à 5 acteurs qui avaient marqué leur intérêt pour cette démarche. Les démarches n'ont néanmoins pas été poursuivies, principalement suite aux disponibilités réduites des différents acteurs concernés. Bruxelles-Mobilité a néanmoins adopté des mesures de gestion différenciée permettant le développement d'une prairie fleurie de qualité sur la berme centrale de la route de Lennik.

INDICATEUR 2: SURFACE DE TERRAIN INCLUS DANS LE ZONING ET DISPOSANT DU LABEL « RÉSEAU NATURE »

Surface de terrain inclus dans le zoning et disposant du label « Réseau nature » (en hectare)



En octobre 2009, l'Hôpital Érasme et la SDRB ont signé la charte du Réseau Nature mise en place par l'asbl Natagora, s'engageant ainsi à œuvrer pour la sauvegarde de la biodiversité sur une partie du site hospitalier et du parc d'entreprises Erasmus Sud. L'Hôpital Érasme a ainsi intégré 3,15 ha de terrain dans le Réseau Nature: principalement les deux étangs situés à l'arrière, via le maintien d'une gestion écologique douce ainsi que quelques parterres et talus reconvertis en prairies fleuries. Au niveau du zoning Erasmus Sud, les zones inscrites dans le Réseau couvrent 8,5 ha et concernent principalement des surfaces enherbées gérées en pré de fauche, une mare naturelle et des noues ainsi que des alignements de saules têtards, un vieux verger haute-tige et des massifs d'arbustes et d'arbres (bosquets, haies...). Depuis 2009, aucune autre entreprise du zoning n'a inscrit de terrain au sein du réseau Nature.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	--

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Valorisation des réalisations concrètes des acteurs impliqués dans la démarche via une communication sur le terrain et sur le site web communal + relance des contacts auprès des entreprises intéressées	Service Développement durable
---	-------------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 7A

La Propreté, c'est l'affaire de tous!

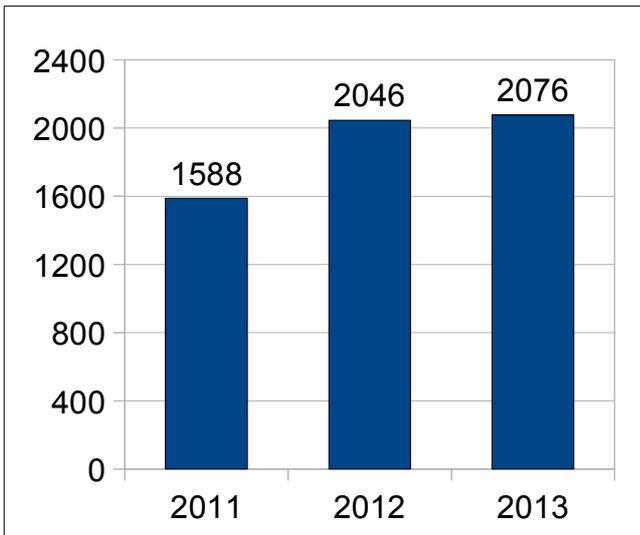
Sensibiliser l'ensemble des habitants et des utilisateurs de l'espace public au respect de la propreté

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES ANIMATIONS « PROPRETÉ » AU SEIN DES ÉCOLES ANDERLECHTOISES



La Cellule Sensibilisation du service Propreté publique effectue chaque année de nombreuses animations au sein des écoles situées sur le territoire communal. Celles-ci visent principalement des classes de 3ème et 4ème année primaire mais des initiatives sont également développées avec des élèves du secondaire. Ces activités visent à sensibiliser les enfants et les jeunes aux gestes quotidiens de respect de la propreté publique, à la prévention des déchets et au tri sélectif. Une fête de la Propreté à destination du public scolaire a été organisée en 2012 et 2013 en collaboration avec les Abattoirs. En 2013, une vidéo a notamment été réalisée par une classe d'enseignement technique sur le thème de la propreté dans et aux abords de l'école. Des classes primaires du quartier Lemmens ont également été impliquées dans la création d'un « monstre en déchets », exposé pendant les jours de marché et visant à dénoncer l'usage abusif des sacs plastiques.

INDICATEUR 2: NOMBRE ANNUEL DE TAXES ET D'AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE PROPRETÉ ATTRIBUÉES PAR LES SERVICES COMMUNAUX



Le service Propreté publique et Transport dispose d'une cellule dénommée « Commando blanc », chargée de sanctionner les incivilités en matière de propreté publique. A l'exception des situations de flagrant-délit, la principale difficulté rencontrée est de pouvoir identifier clairement l'auteur de l'incivilité constatée. Durant l'année 2013, le règlement-taxe a été mis à jour afin de, à partir de 2014, sanctionner plus lourdement les actions ou négligences salissant les rues et les parcs publics. Au total, un peu plus de 2000 taxes ont été attribuées annuellement dans ce domaine ces deux dernières années. Les gardiens de la Paix peuvent également sanctionner les incivilités contribuant à la malpropreté par le biais d'amendes administratives. Le nombre d'amendes attribuées est resté néanmoins relativement peu élevé.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Octroi d'un label communal « École propre »	Service Propreté
Renforcement de la verbalisation des incivilités majeures induisant la malpropreté	Service Propreté



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 7B

Gobelets consignés au stade

Réduire les déchets générés lors des matchs de football et améliorer la propreté autour du stade

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS COLLECTÉS LORS DU NETTOYAGE DES ABORDS DU STADE APRÈS LES MATCHS



En 2011, la commune d'Anderlecht décidait d'interdire les gobelets en plastique jetables les soirs de match autour du stade Constant Vanden Stock. Concrètement, les soirs de match de football ou de festivité au stade d'Anderlecht, la consommation et la vente de boissons dans les commerces, débits de boissons (ainsi que leurs terrasses) et échoppes de commerces ambulants doivent se faire uniquement via des gobelets consignés.

Cette démarche est entrée en application à partir de l'année 2012 et a constitué une première pour un stade de football en Belgique.

L'objectif d'imposer l'utilisation de gobelets réutilisables visait à réduire le volume de déchets produit à chaque match et de maintenir les abords du stade et les voiries adjacentes plus propres.

Avant l'introduction de cette mesure, le service Propreté communal récoltait jusqu'à 10 tonnes de déchets en un match. Le volume récolté à chaque match atteint désormais environ 3 tonnes, soit une diminution de plus de deux tiers, au profit de tous.

Les coûts liés à ce nettoyage ont également été réduits dans cette même proportion.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Pérennisation et renforcement des efforts de propreté autour du stade lors des matchs	Service Propreté
---	------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 7C

Moins de sacs plastiques à usage unique

Encourager l'utilisation de sacs réutilisables pour emballer et transporter les achats effectués dans les commerces et marchés anderlechtois

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES EN VUE DE RÉDUIRE L'UTILISATION DE SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

	<p>Des sacs en tissu réutilisables ont été distribués par la commune d'Anderlecht lors d'opérations de sensibilisation réalisées dans les quartiers commerçants. Ces sacs ont été choisis pour être facilement compactables afin d'être transportés par tous.</p> <p>Au niveau des commerces, de nombreuses grandes enseignes et petits magasins anderlechtois ont déjà restreint, voire supprimé, la distribution gratuite de sacs plastiques à usage unique.</p> <p>Dans le cadre d'un projet initié par l'antenne Atrium « Cureghem », des contacts avaient été lancés en 2011 avec les Abattoirs afin de réduire la distribution des sacs plastiques par les marchands lors des marchés. Cette initiative n'avait à l'époque pas abouti. Une nouvelle démarche dans ce sens a été relancée fin 2013 dans le cadre d'un appel à projet initié par Bruxelles-Environnement.</p>
--	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

<p>Élaboration d'actions concertées avec les exploitants des marchés des Abattoirs et de la gare du Midi ainsi qu'avec la Commune de St Gilles afin de réduire voire interdire l'utilisation de sacs plastiques à usage unique</p>	<p>Service Propreté</p>
--	-------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 7D

Opération « Canal-Midi » propre

Sensibiliser les habitants et utilisateurs du quartier « Canal-Midi » à adopter durablement des comportements respectueux de la propreté publique

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ PUBLIQUE AUPRÈS DES UTILISATEURS DU QUARTIER



L'opération « Quartier propre » a démarré au début de l'année 2012 par l'engagement d'une personne dédiée à la sensibilisation à la propreté dans le quartier ainsi que de deux agents chargés de sanctionner les comportements inciviques dans ce domaine.

La personne-relais chargée de la sensibilisation a effectué un travail efficace d'écoute de proximité avec les forces vives du quartier (associations, commerçants,...) et les habitants afin d'identifier les problèmes récurrents et les inquiétudes de ceux-ci. De multiples activités et animations ont été réalisées durant l'année 2012, et en particulier lors des festivités locales. Des gourdes ont notamment été distribuées aux enfants des écoles du quartier. Des réunions de sensibilisation et d'échange ont été menées avec des acteurs spécifiques comme les concierges des immeubles du Foyer Anderlechtois et les ferrailleurs locaux.

Même si les résultats engendrés ne sont pas quantifiables, des améliorations ont été constatées: réduction des dépôts clandestins sur certains sites, moins de pain jeté dans l'espace public, réduction de l'affichage sauvage, etc.

La personne chargée de la sensibilisation a quitté son poste fin 2012 et n'a été remplacée que depuis la fin de l'année 2013.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Organisation d'un événement de trois jours visant à conscientiser les habitants et les utilisateurs du quartier sur le respect de la propreté aux abords du terrain de football, en collaboration avec le Foyer Anderlechtois, l'école Da Vinci et l'antenne de cohésion sociale du Square Albert	Services Propreté + Rénovation urbaine
---	--



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 7E

Opération « Quartier Scheut propre »

Sensibiliser les habitants et utilisateurs du quartier Scheut à adopter durablement des comportements respectueux de la propreté publique

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ PUBLIQUE AUPRÈS DE UTILISATEURS DU QUARTIER



L'opération « Quartier Scheut propre » du contrat de Quartier Durable a démarré au début de l'année 2013 par l'engagement d'une personne dédiée à la sensibilisation à la propreté dans le quartier. Après différents contacts avec les Comités de quartier, une série d'animations ludiques et didactiques ont été réalisées notamment lors de la Chasse aux œufs en avril et lors de la Fête de quartier organisée en juin. Les thématiques qui ont été abordées concernaient notamment la propreté publique, avec l'appui de la Cellule anti-graffitis, ainsi que le tri sélectif. En terme de public-cible, ces activités ont visé en particulier les enfants mais également les adultes. Le poste est resté vacant quelques mois durant l'automne mais une nouvelle collaboratrice a été engagée fin 2013.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Organisation d'opérations d'embellissement de l'espace public en collaboration avec les écoles et les entreprises du quartier, comme la verdurisation participative des pieds d'arbres et la réalisation de fresques sur les murs aveugles	Services Propreté + Rénovation urbaine
Mise en avant des filières de récupération et de valorisation des déchets qui sont présentes dans ou à proximité directe du quartier	Service Propreté + Rénovation urbaine

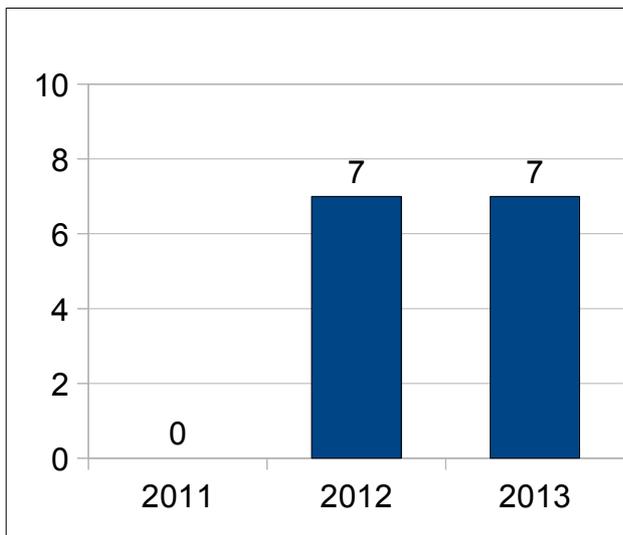


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 8A
Itinéraires cyclables**

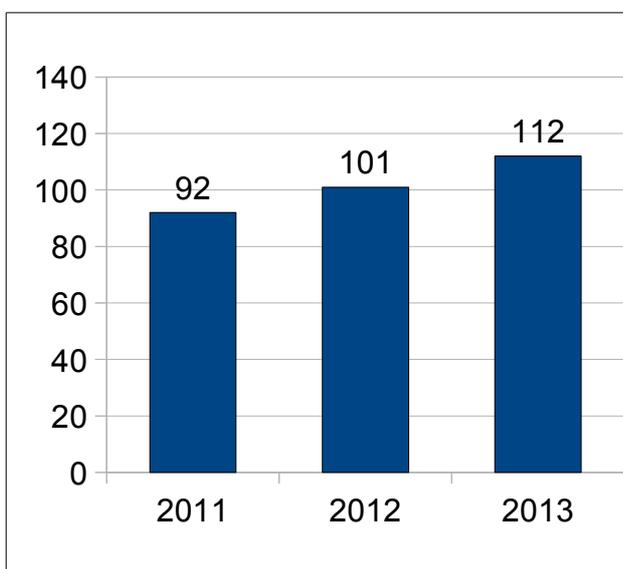
Favoriser la sécurité et la convivialité des déplacements cyclistes sur le territoire communal

INDICATEUR 1: LONGUEUR CUMULÉE D'ITINÉRAIRES CYCLABLES COMMUNAUX BALISÉS (EN KM)



La commune d'Anderlecht a procédé en 2012 au balisage directionnel du premier et plus long itinéraire cyclable local. Celui-ci relie le boulevard Poincaré à l'Hôpital Érasme en passant par la Place du Conseil, le pont Marchant et la station de Métro Veeweyde. Cet itinéraire emprunte des voiries équipées de pistes ou de bandes cyclable ainsi que des rues calmes. Des plaques de signalisation ont été placées dans les principaux carrefours afin d'orienter les cyclistes et de les informer des distances à parcourir jusqu'aux prochains lieux d'intérêt. Bruxelles-Mobilité a apporté sa précieuse collaboration en plaçant les poteaux nécessaires sur les voiries régionales entre le métro Veeweyde et l'hôpital Érasme. Des opérations de marquage doivent encore être réalisées au sein des voiries situées dans le quartier de Cureghem.

INDICATEUR 2: NOMBRE MOYEN HORAIRE DE CYCLISTES RECENSÉS AUX DEUX POINTS DE COMPTAGE ANDERLECHTOIS DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU VÉLO



Dans le cadre de l'Observatoire bruxellois du vélo dont l'association Pro Vélo est en charge depuis 1998, des comptages sont réalisés en matinée sur 26 lieux à Bruxelles, de 8h à 9h en semaine, le mardi ou le jeudi, et ce 4 fois par an (janvier-mai-septembre-novembre). Chaque cycliste transitant durant cette tranche horaire par ces lieux est comptabilisé. A Anderlecht, ces comptages sont réalisés au pont du square Vandervelde (extrémité de la rue Wayez) et au pont Paepsem. Les cyclistes circulant le long du canal sont également pris en compte. Sur l'ensemble de la région, la croissance 2011-2012 a été de 6%. La croissance 2012-2013 au niveau régional n'était pas encore connue au moment de la rédaction de cette fiche. Le nombre de vélos en libre service « Villo » observés durant ces comptages reste actuellement marginal.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	--	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Balisage directionnel d'au moins deux itinéraires cyclables communaux: Bon Air – Écluse de La Roue et Pont Marchant – Boulevard Mettwie	Service Mobilité
Réalisation des marquages de sécurisation des carrefours le long des itinéraires cyclables communaux balisés	Service Mobilité

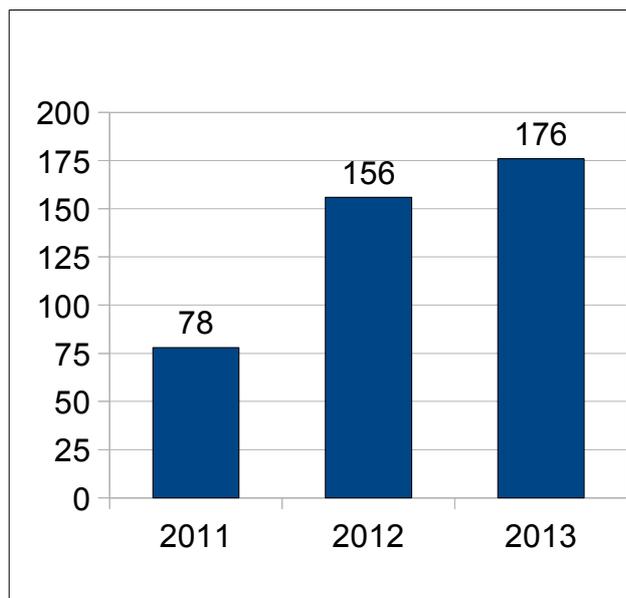


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 8B
Plus de parkings vélos**

Renforcer les dispositifs de stationnement pour les vélos sur l'ensemble du territoire communal

INDICATEUR 1: NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE PARKINGS VÉLOS INSTALLÉS PAR LA COMMUNE AU SEIN DE L'ESPACE PUBLIC



L'offre en parkings vélos a été développée par la commune d'Anderlecht via l'installation de dispositifs de stationnement lors des opérations de réaménagement des places publiques. En outre, des parkings en U sont installés progressivement à proximité des bâtiments communaux fréquentés par le public ainsi que des autres lieux d'intérêt communal. La localisation de ces nouveaux emplacements est définie en concertation avec les membres de la Commission consultative vélo.

L'offre en parkings vélos au sein de l'espace public ne se limite pas aux dispositifs de stationnement installé par la Commune. La STIB a développé une offre en parkings vélos couverts à proximité des stations de métro. Bruxelles-Mobilité a installés également une série de parkings vélos le long des voiries régionales. Enfin, des ranges-vélos combinés avec de la promotion d'activités artistiques ont été installés par ACKA.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DES PARKINGS VÉLOS ENTIÈREMENT SÉCURISÉ



Certains cyclistes ne disposent pas dans leur logement d'un espace facile d'accès afin d'entreposer leur vélo pendant la nuit. Cette problématique constitue un frein important à l'utilisation régulière du vélo pour certains citoyens. En s'inspirant d'initiatives menées par d'autres communes bruxelloises, la commune d'Anderlecht a lancé fin 2013 un projet d'installation de 5 à 6 box vélos qui permettront à une trentaine de citoyens de stationner leurs vélos en toute sécurité et à l'abri des intempéries sur l'espace public. Ce type de box peut recevoir jusqu'à 5 vélos et est sécurisé par un système de verrou à clef magnétique. L'utilisateur est invité à payer un loyer annuel afin de disposer d'un emplacement.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	--	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Poursuite de l'installation de parkings vélos à proximité directe des bâtiments communaux fréquentés par le public	Services Mobilité + Travaux publics
Installation des premiers boxs vélos et lancement d'une réflexion sur l'aménagement et la gestion de parkings vélos collectifs dans des locaux publics ou privés	Service Mobilité



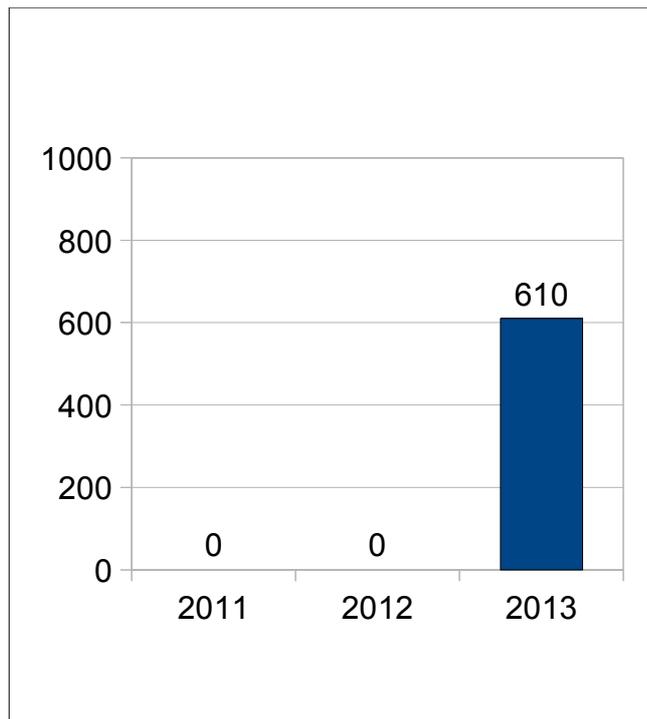
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 8C

Suppression des rails de tram désaffectés

Réaménagement des voiries comprenant des anciens rails désaffectés afin de renforcer la sécurité des usages et en particulier des cyclistes

INDICATEUR 1: LONGUEUR DE VOIRIES COMPRENANT DES RAILS DE TRAM DÉSAFFECTÉS RÉAMÉNAGÉES OU EN COURS DE RÉAMÉNAGEMENT (EN MÈTRE)



Plusieurs voiries communales comprennent encore des rails de tram désaffectés depuis plusieurs années. Ceux-ci sont soit encore apparents soit recouverts par une mince couche d'asphalte, sur une longueur totale d'environ 3,9 km de voiries.

En 2013, un premier tronçon de rails désaffectés a été supprimé lors du réaménagement complet de la rue Guillaume Melckmans. De plus, le réaménagement de la rue des Droits de l'Homme a débuté en décembre 2013. Les rails de tram y ont également été enlevés. Ces deux interventions font partie d'un réaménagement global de plusieurs voiries du quartier La Roue, en ce compris la place Ministre Wauters qui sera également complètement restructurée en 2014.

En outre, la Région de Bruxelles-Capitale a également procédé à l'enlèvement d'une petite portion de rails lors du réaménagement du carrefour Debussy/Théo Lambert.

Des discussions ont été initiées par la Commune avec la STIB à la fin de l'année 2013 afin de définir un planning d'intervention pour l'enlèvement des rails et la réfection des certaines voiries.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	--	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Mise en œuvre des projet de réaménagement de la rue de Limbourg et de l'axe Promenade/Debussy	Service Travaux publics
Enlèvement des rails et réaménagement des voiries le long des axes Persévérance/Mécanique/De Cléty en collaboration avec la STIB	Service Travaux publics

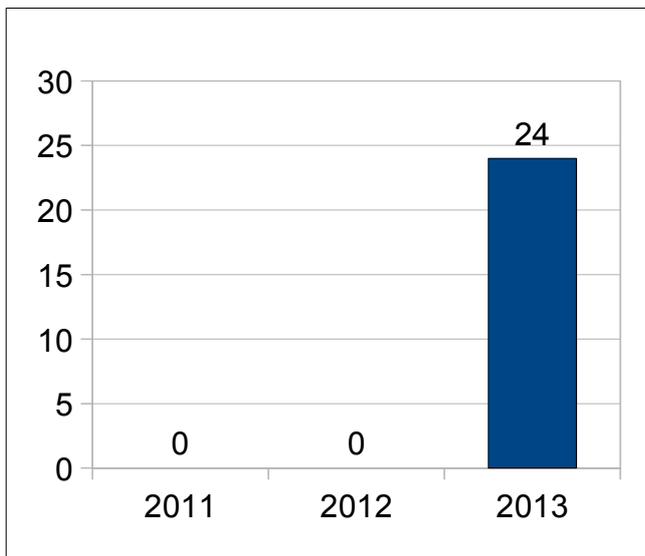


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 8D
Mon vélo, ma liberté**

Favoriser la mobilité des familles et la connaissance des quartiers par les déplacements vélos

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE VÉLOS COMMUNAUX PRÊTÉS AUX ÉCOLES ET ASSOCIATIONS



La Commune dispose d'un stock d'une vingtaine de vélos qui peuvent être prêtés aux écoles et associations locales dans le cadre d'activités cyclistes. Il s'agit souvent de circuits vélos de découverte du territoire communal et en particulier de l'axe cyclable du canal.
 Le stock de vélos est entreposé sur le site de l'Hôtel communal et comprend des modèles mixtes, des modèles hommes ainsi que quelques vélos pour enfants.
 La durée du prêt varie d'une journée à plusieurs jours. En 2013, 5 prêts ont été effectués et le nombre moyen de vélos prêtés est d'environ 5 par prêt. Les associations ou écoles intéressées sont invitées à rentrer leur demande de prêt un mois à l'avance. Un état des lieux des vélos est réalisé à l'enlèvement et au retour de ceux-ci.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	--	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Augmentation du stock de vélos via rachat de vélos remis en état auprès du dépôt régional des vélos retrouvés	Service Mobilité
Renforcement de l'information sur le dispositif de prêts de vélos aux associations et écoles anderlechtoises, notamment via le journal communal et le site internet	Service Mobilité



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 8E

Promenons-nous à Neerpede

Favoriser la découverte de Neerpede par les circuits de promenades

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REMISE EN ÉTAT DU BALISAGE DIRECTIONNEL DES SENTIERS ET DES PANNEAUX D'INFORMATION



Un état des lieux du balisage directionnel a été réalisé durant l'année 2012. Celui-ci a pour but d'identifier les différentes interventions nécessaires à la remise en état du balisage: poteaux supprimés à remplacer (notamment suite aux travaux surplombant la voie ferrée), plaquettes à remplacer ou simplement à nettoyer. En 2013, l'état des panneaux d'information a également été analysé. Trois nouveaux emplacements ont été identifiés afin d'accueillir des panneaux complémentaires pour renforcer l'information des promeneurs. Faute de moyens financiers, les interventions concrètes n'ont néanmoins pas encore été réalisées. Cependant, la réalisation de ces opérations a été incluse en 2013 dans le cadre d'une charge d'urbanisme qui devrait être mise en œuvre en 2014.

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE MISE À JOUR DES CARTES DE PROMENADES



Les deux dépliant de présentation du parcours des promenades piétonnes et cyclistes dans Neerpede nécessitent une mise à jour. Le tracé de la promenade verte doit notamment y être intégré. Un travail de mise à jour des textes a déjà été réalisé au sein de l'administration. Au niveau du format, il est envisagé d'opter pour une carte plus grande que celle reprise sur les anciens dépliant afin de faciliter le repérage sur le terrain. Cette carte sera conçue pour être facilement pliée et rangée dans une poche. Un budget ayant été octroyé en 2013, l'impression de ce document pourra être réalisée en 2014, moyennant finalisation du contenu et mise en page du document.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	--	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Finalisation du contenu de la nouvelle carte de promenade, mise en page, impression et diffusion de la carte auprès des anderlechtois	Service Mobilité
Suivi des opérations de remise en état du balise des sentiers et des panneaux d'information	Service Mobilité



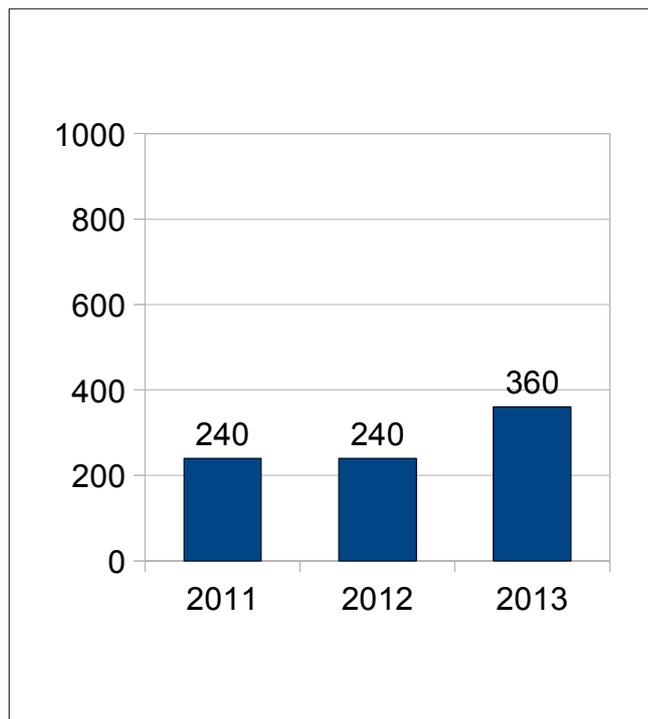
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 9A

Des espaces publics cohérents et conviviaux

Favoriser la convivialité et la sécurité des déplacements piétons et PMR lors de la rénovation des voiries et des places publiques

INDICATEUR 1: LONGUEUR DE VOIRIES AMÉNAGÉES EN « WOONERF » OU EN COURS D'AMÉNAGEMENT (EN MÈTRE)



Le terme « woonerf » correspond à une zone résidentielle. Il s'agit d'un aménagement de la rue qui permet à la fonction « habitat » de prendre le dessus sur la circulation. L'automobile n'y est pas bannie, mais la priorité est donnée aux modes actifs (piétons et cyclistes) et l'aménagement est entièrement de plein-pied (absence de bordures) et propice à la tenue de diverses activités. En 2011, deux voiries communales présentaient un aménagement en « woonerf »: la rue du Chapitre et la rue Waxweiler. Dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier La Roue, plusieurs rénovations de voiries ont été programmées en « woonerf ». Ces interventions ont été présentées et discutées à plusieurs reprises avec les habitants dans le cadre des Ateliers de Travail Urbains mis en place par la Commune. Le premier de ces chantiers a débuté dans la rue des Droits de l'Homme en décembre 2013 (120m). La place Ministre Wauters sera également réaménagée en « woonerf » début 2014 ainsi que d'autres voiries dans le cadre du chantier RER (Plébiéens, Hoorickx, Citoyens et Solidarités).

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UNE CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

	Cette mesure est inscrite dans le projet de Plan Communal de Développement mais n'a pas encore été mise en œuvre.
--	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Définition du processus d'élaboration d'une charte des espaces publics, estimation du budget nécessaire à cette mission et rédaction d'un cahier des charges pour désigner un prestataire externe chargé d'accompagner la Commune dans l'élaboration de ce document	Services Travaux publics + Développement urbain
---	---



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 9B

La place de la Vaillance fait peau neuve

Définir un projet de rénovation en profondeur de la place de la Vaillance et des espaces adjacents, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET COMPLET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA VAILLANCE ET DE SES ABORDS



Dans le cadre du projet de réaménagement de la place de Vaillance, la commune d'Anderlecht souhaite créer un parking souterrain afin de compenser la suppression des possibilités de stationnement au sein de la place et de la rue Wayez. L'objectif communal est que la construction et l'exploitation de ce parking soient financées et gérées par un opérateur privé. Un cahier des charges pour un marché de concession a dès lors été élaboré durant l'année 2013 afin de mettre en concurrence différentes sociétés privées. Le parking, sur deux niveaux, comprendrait un maximum de 250 places de stationnement pour voitures, en ce compris des bornes de rechargement pour véhicules électriques, et serait situé entre la rue St Guidon et la rue Wayez. Du stationnement sécurisé pour vélos y serait aussi créé. Le concessionnaire aura également comme mission le réaménagement paysager de surface de la place de la Vaillance, afin d'y développer un lieu convivial, accessible par tous et verdurisé, favorisant la mobilité douce. Il devra également développer des propositions afin de revitaliser les commerces situés dans les environs immédiats du parking souterrain.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Approbation du cahier des charges de concession pour la création du parking souterrain, lancement du marché et attribution du marché de concession	Département Cadre de vie
--	--------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 10A
Projet Port Sud**

Rénover les anciennes Meuneries Moulart en y créant un centre d'interprétation du Canal ainsi que des espaces d'accueil pour les entreprises

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET « PORT SUD »



Le projet de reconversion en profondeur du site industriel des anciennes Meuneries Moulart constitue un élément important de l'ambitieux projet PORT SUD repris dans la programmation FEDER 2013 de la Région de Bruxelles-Capitale. Il constitue un jalon essentiel pour la redynamisation de la zone du canal à Anderlecht. Le projet offrira une belle mixité de fonctions, alliant l'installation d'un nouvel Espace d'Accueil d'Entreprises, d'un Centre de Découverte des Quartiers du Canal (baptisé COOP) et d'un Chantier d'Innovation Fluviale. Un groupe d'ambassadeurs du COOP a été initié dès septembre 2012 afin d'animer différentes initiatives pour créer un lien concret entre les habitants des quartiers populaires du canal et le Centre de Découverte. Plusieurs étapes importantes ont été franchies durant l'année 2013: sélection du muséographe en février 2013, enquête publique pour les permis en avril-mai 2013 et lancement de l'appel d'offre aux entrepreneurs pour les travaux, fin 2013.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Poursuite du soutien de la Commune via la participation de celle-ci à la coopérative à responsabilité limitée « Moulart »	Service Projets subsidiés
---	---------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 10B

Un nouvel avenir pour le bassin de Biestebroeck

Définir un projet ambitieux de développement urbain autour du pont du canal et sur les terrains industriels sous-utilisés le long du bassin de Biestebroeck

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BASSIN DE BIESTEBROECK



Un Plan Particulier d'Affectation du Sol a été initié en 2011 afin de définir un projet de redéveloppement urbain pour les terrains situés autour du bassin de Biestebroeck et de la rue des Goujons. La friche située le long de la Vander Bruggen et du quai Demets est également intégrée dans le périmètre étudié. Dans le cadre de la phase de diagnostic de la situation existante, une démarche participative a été initiée en janvier 2012 sous la forme d'un atelier d'échanges et d'une visite de terrain. Un schéma d'orientation (projet de Master plan) a ensuite été élaboré en juin 2012 en concertation avec les grands acteurs publics et privés concernés. L'étude a ensuite été mise en stand-by durant la procédure de concertation et d'approbation du PRAS Démographique. Celui-ci a notamment modifié l'affectation d'une partie des terrains industriels proche du canal en Zone d'Entreprises en Milieu Urbain, dont les prescriptions permettent le développement d'une mixité de fonctions en ce compris du logement. Suite à cette modification réglementaire, le schéma d'orientation a été modifié durant la fin de l'année 2013 et sera soumis à l'approbation du Conseil début 2014. Celui-ci apporte une grande attention à la création d'espaces publics structurant de qualité, notamment via un axe verdurisé le long de la rue des Goujons. Le développement d'un ou plusieurs immeubles-tours est envisagé à l'extrémité nord du bassin, au sein de l'îlot délimité par la digue du Canal et la rue du Sel. Par ailleurs, la dialogue avec le Port de Bruxelles a connu une nette amélioration au cours de l'année 2013. les projets de celui-ci semblent converger vers la volonté communal de mieux intégrer cet espace dans le tissu urbain.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Approbation du Masterplan et poursuite de l'élaboration du PPAS, incluant une phase d'information et de concertation avec les citoyens et les acteurs locaux	Service Développement urbain
--	------------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 10C
Espace vert Aurore plus vivant
 Renforcer l'intérêt récréatif et écologique de cet espace vert de grande qualité paysagère bordant le canal

INDICATEUR 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PROJET GLOBAL DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE VERT AURORE ET DES BERGES DU CANAL



Plusieurs interventions ont été réalisées en 2013 à l'initiative du Port de Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale le long des berges du canal. Le renouvellement du revêtement du chemin de halage et la suppression des casses-vitesses ont apportés une amélioration des déplacements pour les modes actifs, et de la qualité paysagère. Les arbres manquant au sein des alignement de peupliers ont été replantés. Néanmoins, les réflexions relatives à la dynamisation de la partie communale n'ont pas encore été initiées.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

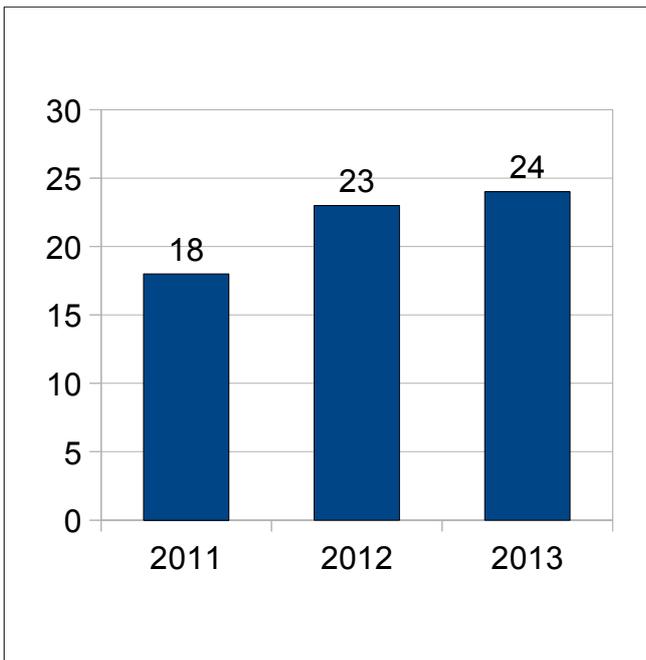
PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Lancement d'une réflexion sur les possibilités de réaménagement et de dynamisation de l'espace vert communal	Services Développement urbain + Espaces verts
Relance du projet d'aménagement d'une plaine de jeux au sein du parc Aurore	Espaces verts



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 11A
Plus de lieux d'accueil pour les associations
Mettre à disposition des locaux et infrastructures partagés pour accueillir les activités des associations locales

INDICATEUR 1: NOMBRE DE LOCAUX ACCESSIBLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS



Cet indicateur ne prend pas en compte les locaux mis à disposition de manière permanente pour certaines associations et clubs sportifs mais uniquement les locaux partagés utilisés de manière ponctuelle ou récurrente. Il n'intègre pas non plus les différents locaux des écoles communales qui peuvent être mis à disposition pour des activités ponctuelles ou régulières.

En 2012, de nouveaux espaces ont été rénovés et rendus accessibles aux associations locales sur demande. Il s'agit notamment de l'Espace 16 Arts qui propose une salle polyvalente et un foyer à l'étage, ainsi qu'une salle de réunion au rez-de-chaussée. De plus, la Maison verte et bleue, située dans les locaux du service Espaces verts à Neerpede, comprend un grand réfectoire et un espace réunion accessible pour des activités. Enfin, la Maison de quartier Scheut a également été rénovée et comprend deux salles de réunions. Un nouvel espace est également disponible depuis 2013 au sein d'un bâtiment rénové rue Odon.

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INTÉGRATION AU SEIN DU SITE WEB DES INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX



Le Curo-Hall dispose d'un site Internet spécifique décrivant en détail les locaux et le matériel disponible ainsi que les formalités à accomplir pour introduire une demande d'occupation. Pour les autres espaces communaux, les informations reprises sur le site Internet communal sont lacunaires voire absentes.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Rédaction d'une page web centralisant une description des différents locaux pouvant être mis à disposition des associations et collectifs anderlechtois, et expliquant les conditions d'occupation et la procédure à suivre pour solliciter une occupation.	Service Information + services concernés
Mise en place d'un groupe de travail inter-services visant à uniformiser les conditions et les modalités de mise à disposition	Service Participation + services concernés



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 11B
Concertation associative**

Renforcer la coordination et les partenariats entre les associations et avec les acteurs locaux

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES PROCESSUS DE CONCERTATION ASSOCIATIVE



Du côté francophone, les échanges et les partenariats entre intervenants locaux se sont poursuivis via la concertation trimestrielle organisée dans le cadre du Contrat de Cohésion sociale. Une plateforme thématique « Jeunesse » réunissant les acteurs actifs dans ce domaine a été relancée et est désormais pilotée par le service Jeunesse. Une dizaine de réunions de travail en groupe plus restreint ont également été organisées en 2013 par rapport à des projets précis, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme du contrat de Quartier Durable Compas.

Du côté néerlandophone, la concertation structurelle avec les différents acteurs dans le quartier de Cureghem via le stuurgroep « Ket In Kuregem » s'est poursuivie en 2012 et 2013, à raison de 2 réunions par an. Une nouvelle structure a été créée en 2013 et rassemble les acteurs actifs dans le quartier du Centre. Baptisée « Brede School Hartje Anderlecht », celle-ci s'est réunie à deux reprises. Fin 2012, une initiative similaire "Brede School Kuregem" a été prise à dans le quartier Cureghem afin de structurer la collaboration entre les écoles et associations néerlandophones. Le stuurgroep du "Brede School Kuregem" s'est réuni une fois en 2012 et 5 fois en 2013.

La concertation des acteurs culturels professionnels via le groupe « Cultuurbanket » s'est également poursuivie avec 5 réunions en 2012 et 4 en 2013. Les différents partenaires locaux ont notamment contribué à l'organisation d'activités culturelles dans le cadre du Millénium de Saint-Guidon, la création d'une nouvelle structure de concertation "Cultuurplatform" (voir action 3A) et à la rédaction du nouveau "Cultuurbeleidsplan".

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Soutien à la mise en place et participation constructive de la Commune à la nouvelle plateforme locale bilingue « Kids Network Anderlecht » visant la réduction de la pauvreté enfantine". Cette plateforme est portée par le CPAS et rassemblera un grand nombre de partenaires locaux associatifs.	Departement Vlaamse Gemeenschapsmateries
--	--



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 12A
Loisirs actifs pour tous**

Amélioration de l'information relative à l'offre en activités pendant les temps de loisirs et les vacances et renforcement de celle-ci

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE PENDANT LES TEMPS DE LOISIRS ET DE VACANCES SCOLAIRES



Durant l'année scolaire 2012-2013, les enfants inscrits dans les garderies des écoles communales ont pu bénéficier de différentes animations gratuites animées par des partenaires. Au niveau francophone, plus de 55 ateliers ont ainsi été organisés, dont 11 pour les enfants de maternelle. Du côté néerlandophone, des activités socioculturelles ont été organisées durant 25 mercredis après-midi et ont impliqué 500 élèves. Les séances de contes organisées le mercredi après-midi à la Maison de la Cohésion sociale en 2013 ont rassemblé environ 15 enfants par séances. Dans le cadre du contrat de Quartier Durable Scheut, le projet « Ket In Scheut » a débuté en septembre 2013 dans des locaux temporaires et permet d'accueillir quotidiennement 21 enfants. Les activités organisées par le projet Ket In Kuregem sont accueillies depuis fin 2012 dans des locaux réaménagés de l'ancienne mosquée de la rue Odon. L'offre d'activités pour les jeunes de 12 à 18 ans pendant les vacances scolaires a été renforcée dans le cadre du projet "ViaVia" et celles-ci ont eu un vif succès.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION RELATIVE À L'OFFRE D'ACTIVITÉS



La brochure « A quoi tu joues », reprenant les activités de loisirs à destination des 2,5-12 ans, a été diffusée en 2012-2013 à 5000 exemplaires tandis que la brochure « Roulez Jeunesse » à destination des adolescents a été distribuée à 2000 exemplaires. La brochure « A quoi tu joues ? » sera rééditée en 2014 sous forme d'une carte plus attractive et facilement lisible. La diffusion du guide « Vrijetidsgids » s'est poursuivie en 2012 et 2013 afin d'informer les parents sur l'ensemble des activités extra-scolaires organisées du côté néerlandophone. Un profil Facebook a également été développé en 2013 par les services Jeunesse et Jeugd.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement des activités proposées aux jeunes de 12 à 18 ans en particulier durant les vacances d'été, notamment via l'utilisation de locaux de l'ancienne imprimerie Desmet dans le cadre du Contrat de Quartier Compas	Services Jeunesse + Jeugd
Développement d'une newsletter régulière de promotion des événements et activités proposés par la Commune pour les jeunes, en collaboration avec l'ensemble des services communaux	Services Jeunesse + Jeugd



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 12B
Une vie culturelle à partager

Élargir la participation des citoyens aux différentes activités culturelles organisées au niveau local

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ ORGANISÉES PAR LA COMMUNE



Le premier festival de musique électronique « Exit 15 » a été organisé en mai 2012 à l'initiative de la Commune et du conseil des jeunes néerlandophones. Celui-ci a été organisé au sein de l'espace « Hall of Fame » situé sous les ponts du Ring et a rencontré un franc succès. Différents événements culturels gratuits ont également été organisés dans l'espace public au sein du centre historique en 2012 et 2013, comme la fête Tournée Générale, le Festival des Arts de la Rue et la Fête de la Musique. Les bibliothèques communales francophones et néerlandophones ont poursuivi l'organisation d'animations et d'activités gratuites autour du livre et du conte à destination des différents publics tels que les enfants, les adolescents et les seniors, en s'associant régulièrement avec des événements organisés au niveau régional.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Développement en collaboration avec des partenaires locaux d'activités culturelles pour de nouveaux groupes cibles, par exemple des familles avec jeunes enfants et des Anderlechtois issu de l'immigration	Dienst Cultuur + Escale du Nord
---	---------------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21
Action 12C
A la découverte des richesses culturelles immatérielles
 Mettre en valeur les richesses culturelles immatérielles anderlechtoises

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES DE VALORISATION DES RICHESSES CULTURELLES IMMATÉRIELLES

	<p>En septembre 2012, de nombreuses expositions et événements culturels ont été organisés durant deux semaines dans le cadre des Escales anderlechtoises. Celles-ci ont permis de mettre en valeur différents artistes actifs dans des domaines diversifiés. Suite à la réorganisation de la politique culturelle de la Commune par la création notamment de synergies plus grandes avec le Centre culturel public, ces activités ont été reprises par Escale du Nord.</p> <p>Toujours en 2012, la Commune a organisé une représentation spéciale au Zinnema d'un spectacle de la vzw Brussels Volkstejoëter mettant en valeur les dialectes bruxellois. Plus de 400 personnes ont participé à cet événement.</p>
---	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Renforcement des collaborations avec le centre culturel Escale du Nord notamment au niveau des différentes activités et événements qui seront organisés par celui-ci en 2014 dans le cadre du 50ème anniversaire de l'immigration marocaine	Services concernés
Organisation durant l'année 2014 de différents événements et activités mettant en valeur les richesses culturelles des pays slaves, en collaboration avec des associations et collectifs locaux	Dienst Cultuur



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 12D

Place aux seniors!

Lutter contre l'isolement des seniors en leur proposant des activités participatives et différents services de proximité

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INTER-GÉNÉRATIONNELLES



Des activités inter-générationnelles ont été organisées en 2012 et 2013 dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs services communaux. En 2012, cette initiative s'est déroulée au sein du restaurant social des Colombophiles en association avec la Maison des enfants du quartier La Roue et un home du voisinage. Des initiations à Internet ont été réalisées dans le cadre de ces activités.

INDICATEUR 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DU RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION AUPRÈS DES SENIORS DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ET SERVICES DE PROXIMITÉ



Le guide des seniors a fait l'objet d'une mise à jour complète réalisée au cours de l'année 2013. Ce document reprend l'ensemble des services et activités proposés que ce soit par la Commune ou par d'autres acteurs publics mais également par des acteurs associatifs. La collecte et la synthèse de ces informations ont nécessité beaucoup de travail et n'ont pas permis de pouvoir finaliser le guide en 2013. Après mise en page de celui-ci, ce document sera soumis pour avis au Conseil Consultatif des seniors.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Impression et diffusion de la nouvelle version du guide des seniors	Service Affaires sociales
Organisation de différentes activités visant à présenter et à faire connaître les services et activités existants auprès des seniors, en collaboration avec les centres de services actifs dans la Commune	Service Affaires sociales



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 12E

Restaurant de quartier « Les Goujons »

Création d'un restaurant social au pied de la tour des Goujons favorisant la convivialité locale et améliorant la qualité des abords du bâtiment

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT DE QUARTIER



La procédure de désignation d'un auteur de projet a été initiée en 2012 via le lancement d'un appel à candidature auquel 6 bureaux d'architecture ont répondu. Suite au processus de sélection, deux bureaux ont été retenus et ont été invités fin 2013 à remettre une offre comprenant une esquisse de conception du futur restaurant, qui comprendra également une salle polyvalente, et du réaménagement des abords de la tour des Goujons. Ces deux propositions seront évaluées par un jury composé de différents experts et seront également soumises aux habitants et riverains pour récolter leurs avis sur ces esquisses.

Au niveau du processus de mise à disposition du terrain, un géomètre a réalisé fin 2013 un plan préparatoire à l'établissement d'une convention afin que le Foyer Anderlecht, propriétaire de l'ensemble du site, accorde un droit de superficie à la Commune pour la réalisation du projet.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Désignation de l'auteur de projet final, élaboration du projet concret et introduction de la demande de permis d'urbanisme	Service Rénovation urbaine
Conclusion de la convention par laquelle le Foyer Anderlechtois accorde un droit de superficie à la Commune pour la réalisation du projet	Service Rénovation urbaine



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 13A
Information rénovation logement**

Informer et conseiller utilement les propriétaires et les locataires afin de favoriser une rénovation écologique et socialement intégrée des logements privés

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ACTIONS DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « CANAL-MIDI »



Des permanences « Info rénovation logement » se sont tenues régulièrement durant les années 2012 et 2013 au sein de l'antenne de quartier « Canal-Midi ». Celles-ci ont permis de donner des informations et des conseils personnalisés à de nombreuses personnes.

Deux événements « Parcours Logements » ont également été organisés durant l'année 2012 sur le square Albert 1^{er}. Différents acteurs y ont tenu des stands d'information au profit des riverains et des visiteurs.

Une réflexion a été lancée en 2013 sur le principe de réalisation d'un chantier participatif d'insertion socio-économique permettant d'initier les citoyens aux différents techniques de rénovation et notamment en matière d'isolation écologique. Une demande de permis a été obtenue en 2013 pour l'aménagement de bureaux dans un espace inoccupé sous la tour des Goujons, dont les travaux d'aménagement permettraient de mettre en œuvre ce concept de chantier participatif.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DES COLLABORATIONS DÉVELOPPÉES AVEC LA MAISON DE L'ÉNERGIE MIDI



La Maison de l'Energie Midi est financée par un subside de la Région de Bruxelles-Capitale et propose un accompagnement des ménages afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie. Ces services sont accessibles gratuitement pour les habitants des communes d'Anderlecht, St-Gilles et Forest.

Le guichet et les bureaux de la Maison de l'Energie sont installés depuis fin 2013 dans un local situé avenue Van Volxem. Elle déploiera ses activités progressivement durant l'année 2014 avec comme première priorité de faire connaître ses services auprès des acteurs locaux et des citoyens.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	--	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Implication des citoyens intéressés par le chantier participatif de construction de bureaux sous la tour des Goujons	Service Rénovation urbaine
Développement de contacts et de collaborations avec la Maison de l'Energie afin de faire connaître ses services auprès des collaborateurs communaux concernés et des citoyens anderlechtois	Service Développement durable



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 13B

Abords de logements sociaux plus accueillants

Encourager et soutenir le Foyer Anderlechtois dans l'amélioration de la qualité et de la convivialité des abords des grands immeubles de logements sociaux

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE RÉNOVATION DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS SOCIAUX DU PETERBOS



Le Foyer Anderlechtois a lancé en 2012 une réflexion globale sur la rénovation de l'ensemble des immeubles du Peterbos et de leurs abords. La commune d'Anderlecht a été associée à cette réflexion en participant à deux réunions de discussion auxquelles ont participé également d'autres acteurs locaux, notamment les représentants de la société Assam qui est gestionnaire d'une partie des bâtiments du site. Au niveau de l'aménagement et de l'entretien des abords, différentes interventions des services communaux ont eu lieu autour des bâtiments durant l'année 2013, notamment au niveau des espaces verts et des voiries.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Poursuite de la concertation avec le Foyer Anderlechtois pour l'amélioration de l'aménagement et de l'entretien des abords des immeubles du Peterbos	Département Cadre de vie
Concrétisation des projets de réaménagement du square Albert 1 ^{er} et des abords des tours du Foyer Anderlechtois en concertation avec Beliris et Bruxelles-Mobilité	Service Rénovation urbaine



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 13C

Logements au dessus des commerces

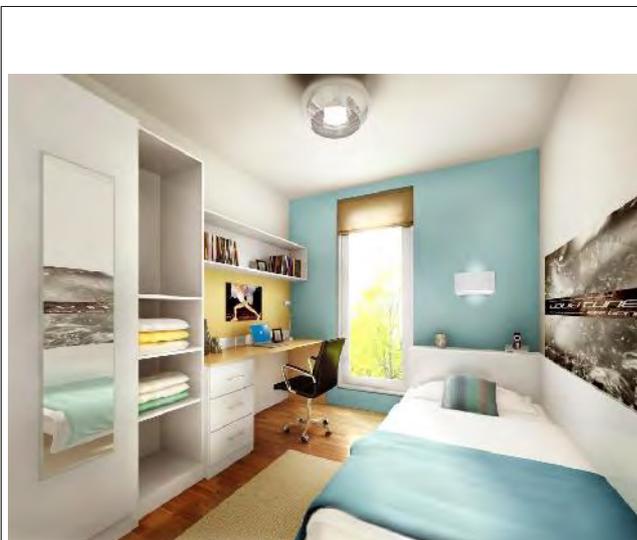
Encourager la rénovation ou réhabilitation en logement des locaux situés au dessus des commerces, et en particulier en logements étudiants

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE PRIMES ACCORDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'ACCÈS AUX ÉTAGES DES COMMERCES



Aucune prime de soutien communal à l'aménagement d'accès aux étages des commerces n'a été accordée durant la période 2012-2013. Suite aux restrictions budgétaires, le budget global des primes accordées aux aménagements des bâtiments abritant les commerces a été réduit de manière significative en 2012 et en 2013. La promotion de ce dispositif auprès des commerçants n'a donc pas été effectuée par crainte que le budget soit épuisé avant la fin de l'année. Ce dispositif de prime n'a pas été renouvelé pour l'année 2014. Il faut également constaté que les investissements nécessaires aux travaux de réalisation d'un accès indépendant pour les étages depuis le rez commercial sont souvent lourds et contraignants.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANCEMENT DES COLLABORATIONS EXTERNES EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES LOGEMENTS AU-DESSUS DES COMMERCES



Le principe du développement des logements étudiants a été inscrit au sein du projet de Plan Communal de Développement. Les options du projet de Plan Régional de Développement Durable vise également l'augmentation de l'offre pour ce type de logements, notamment via la mise en place d'une agence publique régionale spécialisée dans ce secteur. Des représentants de l'ULB avaient déjà exprimé à la Commune leur intérêt pour ce type de projet et avaient indiqué qu'ils pouvaient assurer une partie des démarches nécessaires à la mise en location (états des lieux d'entrée et de sortie,...), selon des modalités à définir avec les propriétaires. Dans ce contexte, des contacts avaient été pris durant l'année 2012 par l'agence Atrium Wayez afin de sonder les commerçants de la rue Wayez sur leur intérêt pour ce type de démarche. Un propriétaire avait marqué son intérêt. Néanmoins, la démarche n'a pas été poursuivie plus en avant, notamment à cause du lancement de la refonte de la structure de fonctionnement des agences Atrium.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Relance de la dynamique en collaboration avec la nouvelle structure d'Atrium en vue de la réalisation d'un projet pilote au sein de la rue Wayez	Services Classes Moyennes + Développement urbain
--	--



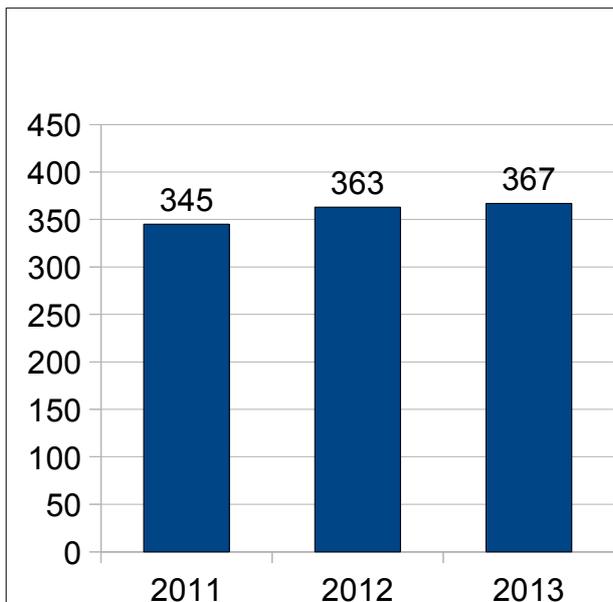
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 14A

Plus de places d'accueil dans les crèches communales

Augmenter le nombre de places d'accueil dans les crèches communales afin de répondre à la forte demande existante

INDICATEUR 1: NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DES CRÈCHES COMMUNALES



En 2012, une nouvelle crèche « L'Arbre à Papillons » a été inaugurée en février 2012 au sein du quartier Lemmens. Le fonctionnement de cette crèche vise à favoriser l'insertion professionnelle des parents. En effet, la moitié des places est réservée en priorité aux familles du quartier en situation de réinsertion socioprofessionnelle.

En 2013, des travaux ont été réalisés dans la crèche « les Jasmins », implantée dans le quartier La Roue. Outre la mise en conformité du bâtiment, la capacité d'accueil de la crèche a ainsi été augmentée de 4 places.

Plusieurs projets de création de nouvelles crèches sont en cours, notamment dans le cadre des contrats de Quartiers Durables. Ceux-ci devraient se concrétiser dans un délai de 1 à 3 ans. Des travaux de mise en conformité sont également en cours ou programmés. Ceux-ci ne permettent généralement pas de création de places supplémentaires.

De manière globale, un plan « Crèches » a été élaboré par la Commune et devrait permettre de doubler la capacité d'accueil d'ici 2018.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Acquisition de locaux basse-énergie dans un bâtiment construit par la SDRB rue des Matériaux, permettant l'aménagement d'une crèche néerlandophone d'une capacité de 28 places	Services Bâtiments et Logements + Kinderdagverblijven
Suivi du chantier de construction, et réception, d'une crèche francophone de 24 places réalisé par un promoteur privé dans le cadre d'une charge d'urbanisme lié à la construction d'une centaine de logements au Clos des Musiciens	Services Bâtiments et Logements + Crèches
Renforcement du taux d'occupation des places existantes notamment par l'accueil temporaire d'enfants lorsque des places sont libres durant les vacances scolaires	Services Crèches + Kinderdagverblijven



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 14B
Nouvelles écoles communales**

Augmenter le nombre de places d'accueil dans les écoles communales pour répondre à la forte demande existante

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES DE CRÉATION DE NOUVELLES ÉCOLES COMMUNALES



Durant la période 2012-2013, la capacité d'accueil des écoles communales a été augmentée d'environ 400 places via trois réalisations. Le nombre de classes de l'école provisoire « Les Trèfles » a été augmenté via l'ajout de conteneurs au sein du site. En 2012, la commune a augmenté la capacité de l'école primaire « Goede Lucht » avec 30 places, entre autre grâce à l'achat d'un container-classe supplémentaire. De plus, fin 2012, la Commune a inauguré une nouvelle école modulaire dans le quartier de Moortebeek, réalisée avec le soutien financier de la Région. Celle-ci est destinée à abriter à terme 250 élèves. Le projet de l'école des Trèfles a également bien progressé durant l'année 2013. Celle-ci devrait accueillir 750 élèves à l'horizon 2015, dont les 250 élèves accueillis actuellement dans l'école provisoire. Le permis d'urbanisme pour la construction du bâtiment a été obtenu et le marché de désignation d'un entrepreneur a été initié. Les travaux devraient débuter au printemps 2014. De manière globale, un plan « Écoles » a été élaboré par la Commune et devrait permettre d'augmenter la capacité d'au moins 2000 places d'ici 2018.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Lancement des travaux de construction de la nouvelle école des Trèfles	Services Bâtiment et Logement + Enseignement
Désignation d'un entrepreneur et début du chantier de construction d'une nouvelle aile de l'école P17 situé rue Jakob Smits et comprenant 9 classes supplémentaires et leurs locaux annexes	Services Bâtiment et Logement + Enseignement
Élaboration d'un projet de construction d'une nouvelle aile de l'école P21 dans le quartier La Roue	Services Bâtiment et Logement + Enseignement



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 15A
Ensemble pour l'Emploi**

Mieux faire connaître les multiples intervenants locaux dans les domaines de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle, et renforcer les synergies

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES LOCAUX FAVORISANT LA MISE À L'EMPLOI



La commune d'Anderlecht a publié en mai 2013 un guide bilingue des formations et de l'emploi à Anderlecht. On y trouve toutes les coordonnées des partenaires de l'emploi répertoriés par secteurs. Certains organismes aident les demandeurs d'emploi à préciser leur projet professionnel, d'autres proposent un accompagnement individuel ou une aide à l'installation comme indépendant. Tous ces partenaires sont également repris en fin de brochure sur un plan de la commune afin de les situer en un coup d'œil. Cet outil pratique et gratuit a été édité en 5.000 exemplaires et est disponible à la Maison de l'Emploi mais également auprès d'autres services communaux et acteurs locaux. Il est téléchargeable sur le site web communal dans la rubrique « Emploi ».

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



La commune d'Anderlecht a participé à l'ensemble des réunions de la Commission zonale qui vise à assurer une concertation régulière avec les différents acteurs locaux actifs dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Des contacts ont également été lancés en 2013 avec Actiris et ont débouché sur l'élaboration d'un projet de convention afin de formaliser et structurer les collaborations à court et moyen terme entre Actiris, la Commune, le CPAS, l'Agence Locale pour l'Emploi, la Mission Locale et Trace. Cette démarche vise à renforcer les synergies et les complémentarités en développant une politique d'emploi globale et coordonnée sur la commune.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Centralisation des services de soutien à l'insertion socioprofessionnelle via le déménagement de la Mission Locale au sein de la Maison de l'Emploi	Service Emploi
Dans le cadre du contrat de Quartier Durable Compas, développement d'actions coordonnées des acteurs d'insertion socioprofessionnelle afin de renforcer ou développer l'offre de formations en adéquation avec les besoins des habitants du quartier	Services Rénovation urbaine + Emploi

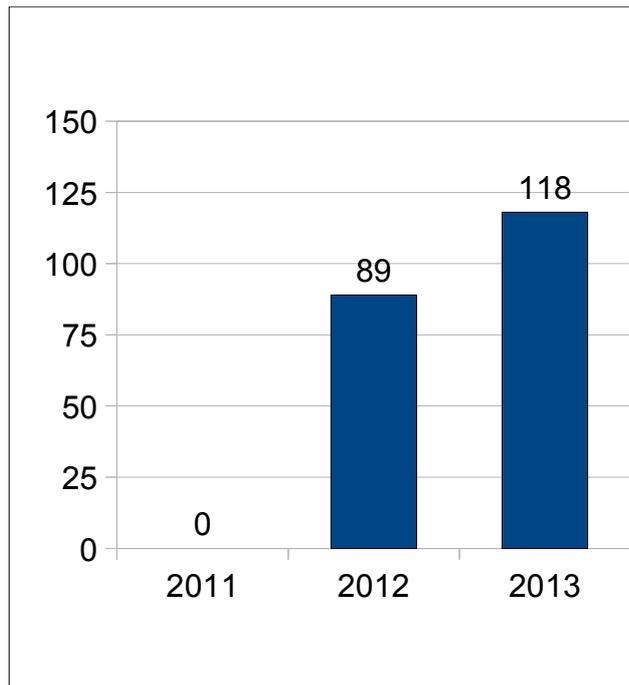


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 15B
Trajectoire Jeunes**

Participer à la cohésion sociale par l'insertion à long terme des jeunes chercheurs d'emploi de moins de 30 ans sur le marché du travail

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE JEUNES ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE « TRAJECTOIRE JEUNES »



Initiée au début de l'année 2012, la dynamique « Trajectoire Jeunes » portée par la Mission locale a permis d'accompagner de manière personnalisée plus de deux cents jeunes âgés entre 18 et 30 ans (2/3 d'hommes et 1/3 de femmes). Ce service a été proposé aux personnes ne disposant pas du Certificat d'Étude Secondaire Supérieure et a visé en priorité les jeunes résidant au sein du périmètre du contrat de Quartier Durable Canal-Midi. Cet accompagnement de proximité a été réalisé dans le cadre d'une recherche active d'emploi et/ou de formation et s'est déroulé au sein des locaux du dispositif « Trajectoire Jeunes » situés au square Albert 1^{er} ainsi que dans les locaux de l'antenne du contrat de Quartier Durable. Parmi les personnes accompagnées durant l'année 2013, plus de deux tiers ont ainsi pu définir un projet professionnel réaliste pour leur avenir. Les démarches effectuées ont permis à un quart des personnes de débiter une formation qualifiante. Cette dynamique a également permis à 10% des personnes de décrocher un emploi.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Soutien de la Mission locale à l'augmentation du nombre de jeunes suivis durant l'année 2014	Service Rénovation urbaine
--	----------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 15C
Travailler près de chez soi**

Renforcer l'engagement des anderlechtois au sein des entreprises actives sur le territoire communal

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN RELATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ENTREPRISES LOCALES

	La commune d'Anderlecht a initié des contacts ponctuels avec différentes entreprises implantées au sein du territoire communal. Ceux-ci n'ont pas été poursuivis et amplifiés par manque de moyens humains pour assurer un suivi suffisant de ces démarches.
--	--

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Engagement d'un collaborateur chargé de la mise en œuvre de la politique communale comprenant notamment le développement des collaborations avec les entreprises en vue de renforcer l'engagement d'anderlechtois	Service Emploi
Création d'une plateforme d'information et d'échanges ouverte aux entreprises locales notamment afin de faire connaître les mesures existantes de soutien à l'embauche et améliorer les contacts avec les acteurs locaux d'insertion socioprofessionnelle	Service Emploi



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 15D

Promotion de la mise à l'emploi des femmes

Soutenir les associations développant une offre de formations pour les femmes dans les secteurs à fort potentiel d'emplois

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DU SOUTIEN APPORTÉ AUX ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LA FORMATION OU LA PRÉ-FORMATION DE FEMMES ANDERLECHTOISES

	<p>Durant la période 2012-2013, la commune d'Anderlecht a poursuivi son soutien auprès de différentes associations actives notamment dans la formation dans le domaine de la couture, et de la pré-formation pour des postes d'aide familiale, aide soignante, auxiliaire de l'enfance et assistante logistique.</p> <p>De nouvelles initiatives n'ont pas été développées par manque de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci.</p>
--	--

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Engagement d'un collaborateur chargé de la mise en œuvre de la politique communale comprenant notamment des mesures de promotion de la mise à l'emploi des femmes	Service Emploi
Développement de nouvelles initiatives ou renforcement de dispositifs existants dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Compas »	Service Rénovation urbaine



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 16A

Potagers communaux conviviaux et intégrés

Augmenter le nombre d'espaces potagers disponibles pour les citoyens et améliorer l'intégration paysagère, environnementale et sociale des espaces existants

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN PLACE DU CADRE ADMINISTRATIF NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA GESTION DES SITES POTAGERS COMMUNAUX



Pour assurer une égalité entre les candidats intéressés par les parcelles potagères et assurer une occupation respectueuse de l'environnement et du voisinage, la commune a souhaité mettre en place un cadre administratif clair. Un groupe de travail associant 7 services communaux a été chargé de rédiger une convention-type d'occupation pour les parcelles-potagères à usage individuel ainsi qu'un règlement concernant l'attribution de ces parcelles. Ces documents ont été élaborés au cours de trois réunions de discussion et de rédaction collective et ont été finalisés à la fin de l'année 2013. Ceux-ci seront soumis à l'approbation du Collège et du Conseil au début de l'année 2014. Ce groupe de travail a également proposé au Collège de ne procéder à de nouvelles attributions que sur les sites qui auront fait l'objet d'une restructuration complète au cours de laquelle des espaces collectifs seront systématiquement créés. Le développement de parties collectives permet d'accueillir un nombre plus important de personnes et participe au renforcement de la cohésion sociale de quartier. Le réaménagement du potager communal situé rue James Ensor constitue un projet pilote dans ce sens. Ce projet a été initié dans le cadre du projet PermaScheut du contrat de Quartier Durable Scheut.

INDICATEUR 2: NOMBRE ANNUEL DE PARCELLES POTAGÈRES ATTRIBUÉES AU SEIN DES SITES POTAGERS COMMUNAUX

	Aucune nouvelle parcelle potagère n'a été attribuée au sein des sites potagers communaux durant la période 2012-2013. La Commune a en effet instauré un moratoire sur les nouvelles attributions dans l'attente de la mise en place d'un cadre administratif.
--	---

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Attribution au printemps 2014 des 9 parcelles individuelles aménagées au sein du potager communal James Ensor réstructuré	Services Bâtiment et Logement + Rénovation urbaine
Développement participatif d'un plan d'aménagement d'espaces potagers individuels et collectifs sur un terrain communal jouxtant le site des nouveaux logements publics implantés route de Lennik et rue des Trèfles	Services Développement durable + Participation + Prévention

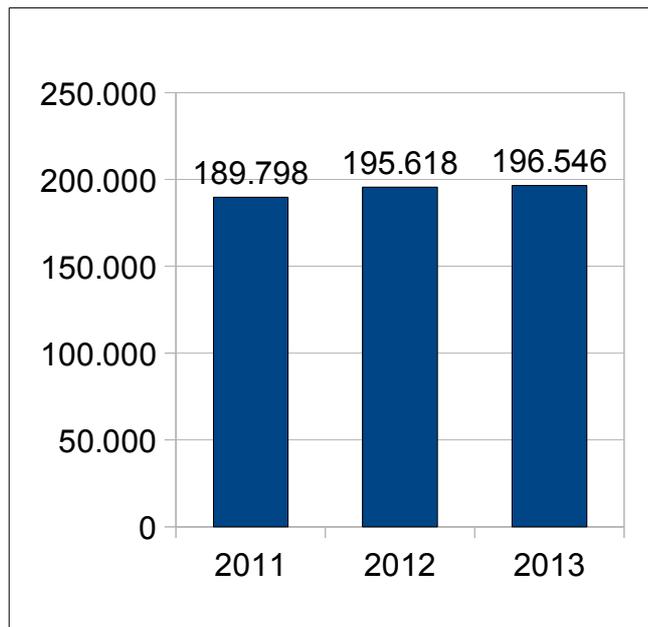


Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

**Action 16B
Cantines saines et durables**

Renforcer la démarche d'alimentation durable dans les services communaux de restauration collective

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE REPAS DURABLES SERVIS DANS LES CANTINES SCOLAIRES ET LES RESTAURANTS SOCIAUX



L'ensemble des repas servis dans les cantines scolaires et les restaurants sociaux a connu une certaine croissance durant les deux dernières années pour atteindre près de 200.000 repas. Des exigences d'alimentation saine et durable ont été imposées dès 2009 via un cahier des charges qui couvrait la période d'octobre 2009 à octobre 2012. Les repas ont notamment inclus une proportion minimale de légumes, pommes de terre et viande issus de l'agriculture biologique. Cette proportion a été augmentée chaque année durant cette période. L'utilisation de légumes frais et de saison a été largement encouragée. Un nouveau marché a été attribué pour couvrir la période jusque fin 2013. Les exigences en matière d'alimentation durable ont encore été renforcées. Une proportion élevée d'aliments issus de l'agriculture biologique (50%) a été exigée pour les œufs ainsi que pour les huiles et matières grasses. Le principe d'un repas sans viande le jeudi a également été intégré.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DÉVELOPPÉES AU SEIN DES ÉCOLES ET AUPRÈS DU PERSONNEL AUTOUR DES ENJEUX D'ALIMENTATION DURABLE



Diverses animations ont été organisées dès l'année 2011 au sein des écoles communales afin de sensibiliser les élèves aux enjeux d'une alimentation saine et durable, et de leur faire découvrir de nouvelles saveurs. Pour l'année 2013, l'entreprise qui fournissait les repas avait l'obligation de réaliser une série d'animations de promotion de l'alimentation durable dans les écoles. Un spectacle de promotion des fruits et légumes de saison et de proximité a ainsi été présenté à une dizaine de groupes d'enfants. En outre, des séances de formation ont été organisées pour le personnel communal assurant le service des repas dans les écoles.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input checked="" type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---------------------------------------	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Développement de la dynamique d'alimentation durable avec les Cuisines bruxelloises qui assureront désormais la fourniture des repas	Service Affaires sociales
--	---------------------------



Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 17A

Noyaux commerciaux dynamiques

Dynamiser les noyaux commerciaux existants afin de renforcer leur attractivité et leur vitalité

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DES COMMERÇANTS AUX ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS VISANT À PROMOUVOIR LES NOYAUX COMMERCIAUX



Des actions et des événements visant à valoriser et à promouvoir les noyaux commerciaux existants ainsi qu'à fidéliser les clients ont continuées à être organisés durant la période 2012-2013. L'implication des associations de commerçants dans la mise sur pied et la réalisation de certaines activités a été progressivement renforcée. La Commune continue néanmoins à assurer un soutien logistique tout en renforçant l'appropriation de ces opérations par les commerçants eux-mêmes.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Soutien à la création d'une dynamique de collaboration entre les commerçants de la rue St Guidon et de la Place de Linde, notamment via le lancement d'un événement « Fête estivale » au sein de l'espace public	Service Classes Moyennes
Renforcement de la visibilité des commerces anderlechtois intégrant les notions de développement durable dans leur activités commerciales	Services Développement durable + Classes Moyennes



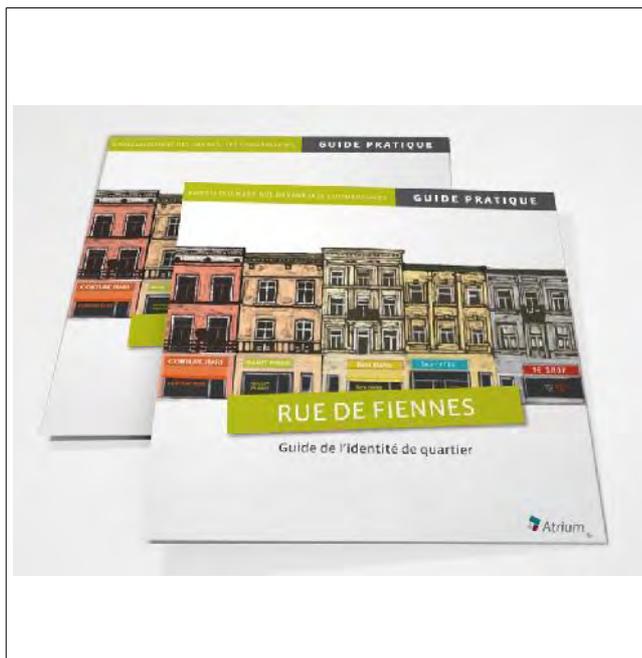
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 17B

Collaboration avec les antennes Atrium

Collaboration avec les 4 antennes Atrium actives sur le territoire communal pour renforcer leurs actions de dynamisation des noyaux commerciaux

INDICATEUR 1: ÉTAT DES LIEUX DES COLLABORATIONS ENTRE LES SERVICES COMMUNAUX ET LES ANTENNES ATRIUM



Les collaborations entre les services communaux et les antennes Atrium, l'agence régionale pour l'investissement urbain et la gestion transversale des quartiers commerciaux à Bruxelles se sont poursuivies et ont permis de faire aboutir différentes actions. Il s'agit notamment de la création et de la diffusion de guides des restaurants et commerces dans le quartier du centre et du développement d'une signalétique chaussée de Ninove incluant l'implantation de mobilier urbain favorisant la convivialité de l'espace public.

La mise en place de nouveaux projets a néanmoins été mise en stand-by depuis le début de l'année 2013, suite au lancement d'une réorganisation du fonctionnement global d'Atrium. Cette restructuration vise à supprimer les antennes par quartier et à créer une équipe de collaborateurs spécialisés actifs sur plusieurs communes et pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire communal. Ce nouveau mode de fonctionnement était encore en cours de mise au point à la fin de l'année 2013.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

<input type="checkbox"/> Très satisfaisant	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Peu satisfaisant	<input type="checkbox"/> Pas de progrès
--	---	---	---

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Développement de nouvelles collaborations lors du déploiement de la nouvelle structure de fonctionnement de l'agence Atrium	Services Classes Moyennes + Onderwijs
Intégration d'un bureau d'Atrium au sein de la Maison de l'emploi	Service Économie



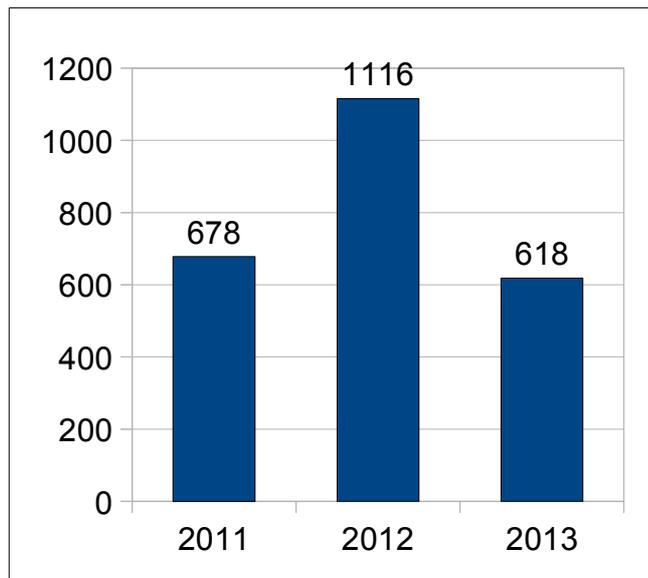
Évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21

Action 18A

Découvrons les multiples richesses d'Anderlecht

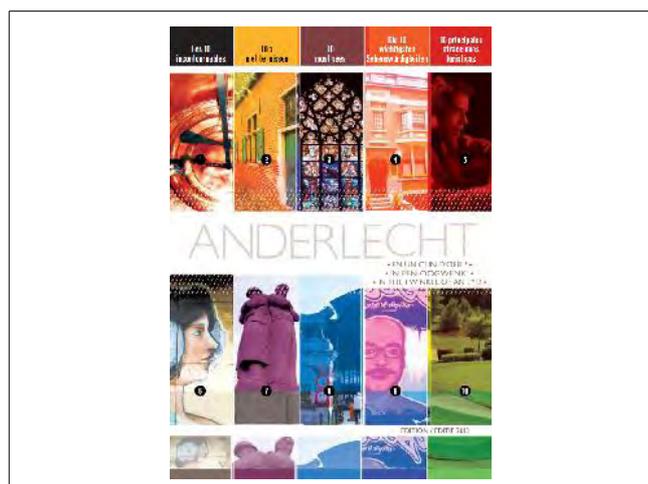
Valoriser les atouts historiques, architecturaux, beaux-arts et naturels auprès des habitants et des visiteurs

INDICATEUR 1: NOMBRE ANNUEL DE VISITEURS AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE TOURISME



Les données présentées dans cet indicateur correspondent à la saison touristique qui couvre la période de septembre à juin. Les données 2011 correspondent donc aux nombres de visiteurs pour la période de septembre 2010 à juin 2011. Il en va de même pour les saisons 2012 et 2013. Le nombre d'activités organisées est resté relativement stable: 12 pour la saison 2011, 15 pour la saison 2012 et 13 pour la saison 2013. La saison 2013 a été perturbée par la suppression du support administratif et logistique assuré par le service Culture suite à la dissolution de celui-ci ainsi que par la réduction de 20% des moyens financiers. Différentes expositions ont également été organisées en 2013 notamment au sein de l'Espace Maurice Carême et au Curo-Hall. Celles-ci ont rencontré un succès certain même s'il n'est pas possible d'évaluer avec précision leur fréquentation.

INDICATEUR 2: ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDITION ET DE LA DIFFUSION DES GUIDES TOURISTIQUES ET DES TOPO-GUIDES



La diffusion des guides touristiques et des topo-guides s'est poursuivie via les pages Tourisme du site web communal ainsi que via l'envoi ou la distribution de version papier à la demande. La rédaction d'un nouveau guide relatif aux éléments d'intérêt du maillage vert et bleu local a été réalisée durant l'année 2013. Celui-ci comprend différentes informations sur les parcs communaux. Deux autres guides ont également été initiés durant l'année 2013: le premier porte sur la présentation des 11 musées anderlechtois et le second propose un parcours de promenade au sein du centre historique à la découverte de bâtiments emblématiques du patrimoine architectural.

ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION

Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Peu satisfaisant
 Pas de progrès

PISTES DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION POUR 2014

Publication et diffusion de 3 nouveaux guides portant sur les richesses du maillage vert et bleu anderlechtois, les 11 musées anderlechtois et le patrimoine architectural du centre historique	Service Tourisme
---	------------------